

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

► SÉANCE DU 22 MARS 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 12 mars 2021.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia Bensaou, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Louis CUENIN, Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Anne POCHOUNY, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE (à partir de la question n°4), M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Hélène HENRIET (jusqu'à la question n°17), Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Bernard LACHAMBRE, M. Éric LANCON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL (à partir de la question n°4), Mme Céline MZOUGHJI (jusqu'à la question n°7), Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD (jusqu'à la question n°3)
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Hélène HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER (à partir de la question n°18)
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Éric LANCON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Alain PONCET (jusqu'à la question n°3)
M. Denis SOMMER avec pouvoir à Mme Céline MZOUGHJI

Était absente :

Mme Céline MZOUGHJI (à partir de la question n° 8)

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Véronique MARIZIER – M. Lilian DE SOUSA – Mme Nathalie BLANQUET – M. David JACQUET – M. Gilles PARISOT - M. David BRANDT – Mme Sylvie GRAU

Madame le Maire

La séance du Conseil Municipal de ce soir est ouverte. Je vous demanderai d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 février 2021. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Ont donné procuration : Olivier GOUSSET à Philippe DUVERNOY, Sidonie MARCHAL, en attendant son arrivée, à Alain PONCET, Rémi PLUCHE, en attendant son arrivée, à Gilles MAILLARD, Priscilla BORGERHOFF à Alixia BEAUTÉ, Patrick TAUSENDFREUND à Marie-Rose GALMES, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Myriam CHIAPPA KIGER à Eric LANCON et Denis SOMMER à Céline MZOUGHU.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 31 mai dans cette salle.

La secrétaire de séance sera Alixia BEAUTÉ.

Nous allons commencer par la question n°1 « Coopération décentralisée – Convention de coopération décentralisée 2021 – Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération / Commune de Zimtanga ».

1. COOPERATION DECENTRALISEE – CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE 2021 – VILLE DE MONTBELIARD / PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION / COMMUNE DE ZIMTANGA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Villes de Ludwigsburg et Montbéliard ont signé le 15 juillet 2006, il y a bientôt quinze ans, une déclaration conjointe de coopération en faveur de l'Afrique. Celle-ci s'est concrétisée par le rapprochement entre la Ville de Montbéliard et la Commune rurale de Zimtanga au Burkina Faso. Ensuite, PMA a rejoint la Ville de Montbéliard pour travailler sur une intervention dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Plusieurs conventions triennales ont depuis été signées et ont permis une augmentation de la productivité maraîchère pour deux groupements de femmes ainsi que l'amélioration de l'alimentation des familles, du statut des femmes et de leur qualité de vie ainsi, bien sûr, que celle de leur famille. A l'échelon communal, une filière maraîchère s'est ensuite mise en place avec pour but la transformation et la commercialisation des légumes.

Dans le domaine de l'eau c'est l'amélioration aux points d'accès qui a été notoire et la création d'un service municipal de l'eau et de l'assainissement avec une tarification de l'eau décidée par le Conseil Municipal de Zimtanga.

Ensuite, la promotion de l'assainissement a permis la construction de latrines dont les sous-produits constituent des amendements organiques utilisables, en lieu et place des intrants chimiques, dans le cadre d'une agriculture raisonnée et de protection du Lac Bam qui est le lac qui alimente les populations de ce secteur.

Sur cette base, le projet « intégré » autour de l'eau/assainissement, du maraichage et de la protection du Lac BAM aurait dû évoluer, en 2020, vers un projet structurant autour du thème du « Grand cycle de l'eau », mutualisé avec les autres collectivités territoriales de la région impliquées dans le projet « Coopérer Pour Réussir l'Avenir Burkina – COPRA Burkina ».

Cependant, ce projet évoqué lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 a nécessité des compléments d'études de faisabilité et des priorisations à réaliser en lien avec le Maire de Zimtanga et ses techniciens. Et, en 2020, la situation en matière de sécurité dans ce pays a fait que, beaucoup de choses qui avaient été faites avant ont été détruites. Nous avons l'obligation de continuer à soutenir cette commune pour laquelle nous avons beaucoup travaillé. Nous devons, dans l'attente d'une pacification des choses, faire une nouvelle convention de coopération décentralisée pour un an, en

attendant d'avoir un peu plus de visibilité. Cette convention est, bien sûr, susceptible d'être reconduite de la même manière pour une nouvelle durée d'un an.

Donc, il vous est proposé, ce soir, d'approuver les présentes dispositions, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention 2021 et d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Avez-vous des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est une question et une suggestion. D'abord, on peut se féliciter de voir une coopération qui se prolonge dans le temps. Vous soulignez, justement, les difficultés liées à l'insécurité du Burkina Faso et de ce secteur en particulier. A une toute petite échelle mais c'est toutes les petites échelles qui arrivent à faire de grandes échelles, la coopération décentralisée et le travail avec ces collectivités est une façon d'essayer d'aider au développement et ça lutte certainement contre cette insécurité politique.

Moi, j'aurais une suggestion c'est qu'il puisse y avoir une présence de cette coopération un petit peu plus large au niveau des habitants de Montbéliard et en particulier au niveau des enfants des écoles, qu'il puisse y avoir des actions. Je n'ai pas de propositions particulières. Je sais qu'il y a quelques années, il y avait eu des plantations, au Prés-la-Rose, de plantes qui poussent au Burkina Faso, les gamins des écoles maternelles étaient venus, par exemple, planter des choses. Ce n'est pas grand chose mais ça permet de rendre cette coopération plus concrète et c'est l'occasion d'en parler.

Donc, c'était une suggestion.

Madame le Maire

On peut, effectivement, déjà essayer de donner toutes informations sur notre coopération décentralisée au niveau des écoles, peut-être plus des écoles primaires quoique les écoles maternelles font aussi parfois des jardins ou apprennent à planter des choses. Après, vous savez que la décision appartient à l'enseignant mais, effectivement, on peut imaginer faire une information sur ce sujet et chaque enseignant disposera de tout ce qu'il faut pour pouvoir mettre cela en œuvre.

Nous allons pouvoir passer au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°2 « Archéologie préventive – Projets de conventions relatives aux diagnostics d'archéologie préventive 2021 ».

2. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – PROJETS DE CONVENTIONS RELATIVES AUX DIAGNOSTICS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE 2021

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez tous que le centre-ville de Montbéliard est situé dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, en particulier pour la réalisation du schéma directeur d'aménagement des espaces publics, la Ville de Montbéliard a saisi la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), en juillet 2020, sur la nécessité d'engager des investigations archéologiques préalablement à la réalisation de travaux. Et cela, bien sûr, dans le cadre de notre futur grand projet de rénovation, réhabilitation, transformation du Château et de son esplanade.

Il faut, bien sûr, commencer par le début, c'est-à-dire par le diagnostic archéologique, c'est à minima ce qui nous est demandé pour pouvoir, ensuite, continuer d'avancer sur ce projet.

Le Préfet de Région a prescrit la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur trois secteurs :

- l'esplanade du Château
- le secteur de la rue des Tours
- la place Saint-Martin

Le Préfet de Région a également confié cette mission à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Et, nous devons signer une convention avec cet institut.

Le diagnostic d'archéologie préventive consiste en la réalisation de tranchées réparties de façon homogène sur les espaces concernés. L'INRAP réalisera les tranchées et assurera la sécurité du chantier. Les accès aux différents bâtiments environnants et la circulation seront maintenus. La Ville de Montbéliard se chargera du remblaiement des tranchées et de la reprise des espaces verts s'il y en avait besoin.

A l'issue de ces diagnostics, il y a quatre solutions qui s'imposent à nous :

- Soit on ne trouve rien au niveau des fouilles archéologiques et nous pouvons commencer immédiatement les travaux.
- Soit le diagnostic est considéré comme positif mais l'État considère que soit les vestiges archéologiques présentent peu d'intérêt ou ce qui a été trouvé présente peu d'intérêt et la Ville peut commencer les travaux.
- Soit le diagnostic est considéré comme positif avec des éléments de patrimoine et d'archéologie intéressants et, à ce moment-là, peut préconiser des fouilles, c'est-à-dire, aller plus loin que le diagnostic pour voir jusqu'où il y a un intérêt.
- Soit le diagnostic révèle la présence de vestiges exceptionnels ce qu'il fait, là, qu'il faut fouiller de manière beaucoup plus approfondie et que ce qui est trouvé dans les fouilles devra être mis en valeur au moment de la réalisation du projet de réhabilitation dans un projet commun réhabilitation avec mise en valeur de ce qui a été trouvé pendant les fouilles.

Ce soir, nous n'en sommes pas là, il vous est simplement proposé de réaliser au printemps ce diagnostic d'archéologie préventive sur les deux secteurs du Château, c'est-à-dire l'esplanade et la rue des Tours. La place Saint-Martin sera faite un peu plus tard.

Vous avez en annexe les projets de convention. Nous devons acter l'engagement des travaux et autoriser le Maire à signer les conventions avec l'INRAP.

Ce diagnostic est le préalable à la transformation, rénovation du Château et on ne sait pas combien de temps cela peut durer. Le temps du diagnostic n'est pas très long mais ensuite, selon ce que l'on trouve, cela peut durer plus ou moins longtemps pour la suite.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Rapport sur la situation en matière d'égalité hommes / femmes ».

3. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES / FEMMES

Toutes les communes qui accueillent plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport doit comporter deux parties :

- La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité

- La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes

Vous avez en annexe le rapport égalité hommes / femmes et je pense que vous en avez pris connaissance.

Je peux simplement vous dire très schématiquement que la commune emploie, en emploi permanent, 225 femmes et 232 hommes. Les femmes en catégorie A et B sont plus nombreuses que les hommes. 4% des femmes sont en emploi contractuel contre 10% pour les hommes. Les femmes sont essentiellement représentées dans les fonctions médico-sociales et culturelles. En 2019, nous avons titularisé 25 personnes. De la promotion a été donnée à 10% des femmes et à 4% des hommes. 80% des femmes travaillent à temps plein et 99% des hommes. Cela c'est pour la partie collectivité locale mais je vous laisse, bien sûr, le soin de le lire puisque c'est beaucoup plus complet.

Quant aux politiques publiques mises en place sur le territoire communal en faveur des femmes, je vous rappellerai tout ce que vous connaissez déjà : le Programme de Réussite Educative, le Groupe de Solidarité Emploi, le dispositif au CHRS et aux logements diffus dans la ville pour accueillir des femmes victimes de violences.

J'ai oublié quelque chose sur les salaires dans la collectivité : le salaire des femmes est plus élevé dans la Fonction Publique chez nous, c'est normal puisqu'elles représentent la majorité des emplois de catégorie A que dans le privé sur le territoire communal.

Voilà très schématiquement ce que je peux vous dire. Moi, je vous laisse le soin de le lire. Vous verrez, c'est très intéressant, cela montre quand même que notre collectivité est assez exemplaire en la matière, que la Ville, au niveau des emplois, qu'ils soient dans la filière technique, industrielle administrative est conforme à l'ensemble du territoire national. Nous avons plus de femmes à Montbéliard, à partir de 40 ans, que d'hommes parce que les femmes vivent plus longtemps en général et qu'il y a quand même une égalité qui est à remarquer à la fois dans la collectivité et sur le territoire.

Avez-vous des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

J'ai une question sur le rapport et j'élargirai mon propos ensuite.

Vous avez qualifié d'exemplaire. C'est vrai que c'est une obligation. On remarque que, dans la Fonction Publique, l'égalité hommes / femmes est beaucoup plus en vie que dans le privé, enfin en vie... La question que je voudrais vous poser c'est par rapport au taux d'absentéisme. On remarque, évidemment, que les femmes sont beaucoup plus absentes que les hommes de fait et je voulais mettre cela en relation avec le rapport n°18. Si dans leurs conditions d'attribution et les montants du CIA, est-ce que ces jours d'absence pénalisent plus les femmes que les hommes ? C'est une question évidemment ouverte. On se rend compte, par exemple, que les maladies ordinaires, c'est 2,81 % pour les femmes, les longues maladies c'est 2,04 alors que les hommes c'est 0,82 etc. On se rend compte que... mais vous le savez évidemment. Donc, je voulais savoir si cela avait un impact, si ces maladies étaient vraiment prises et si ça a un impact, c'est plutôt gênant puisque, là, il y a une rupture de l'égalité puisque le constat est là.

Je voudrais élargir mon propos, je vous laisse déjà répondre sur cela Madame le Maire ? Comme vous voulez !

Madame le Maire

Ce que je peux vous dire c'est que la maladie chez les femmes vient essentiellement de travaux considérés comme relativement difficiles, notamment au CCAS puisque l'on sait que les aide-ménagères, les auxiliaires de vie qui doivent manipuler des personnes âgées qui parfois sont lourdes ou qui ont des difficultés pour se mouvoir, au bout d'un moment, les gestes répétitifs peuvent créer des problèmes de santé, que ces métiers-là sont essentiellement féminins et c'est une des raisons

pour laquelle l'absentéisme féminin peut être plus important. Quant à ce que vous demandez au niveau des chiffres et des éventuelles pénalisations, on ne fait pas de statistiques à ce sujet-là et je ne suis pas sûre que l'on puisse en faire légalement.

Je me retourne au niveau des services pour demander si on peut le faire et vous le donner dans ce cas-là, sinon cela pourrait s'apparenter à une forme de discrimination si on faisait ce genre de bilan.

Monsieur Eric LANÇON

Oui d'accord. On voit également que pour les femmes, il y a 22 jours d'absence en moyenne pour tous motifs médicaux et les hommes sont à 13,8 jours d'absence. Il y a également d'autres absences liées à la fonction de maman qui assument plus souvent l'absence des enfants à l'école ou des maladies d'enfants et je pense que, derrière, il y a peut-être quelque chose à corriger pour aller vraiment vers une égalité parce que, malgré tout, c'est souvent la femme maman qui assure les tâches de parentalité.

Madame le Maire

C'est vrai. Ça peut aussi être cela, ça peut être aussi absentéisme pour enfants malades et puis, ça peut être aussi, comme je vous l'ai dit, ces métiers féminins qui sont des métiers qui sont parfois difficiles.

Monsieur Eric LANÇON

C'est un cumul quand même ! Et, comme je sais, que vous défendez l'égalité hommes / femmes, je le dis sans ironie Madame le Maire....

Madame le Maire

Non, non ! De toutes façons, c'est vrai ce que vous dites !

Monsieur Eric LANÇON

Plus sur l'exemplarité du dossier, du rapport, moi, j'allais vous demander un petit peu en provocation sympathique, non pas personnel, on souhaiterait que la démocratie, dans ces temps difficiles, je vous l'accorde, je vous donne encore des circonstances atténuantes, soit mieux assurées. Un exemple : là-haut, je pense que jusqu'à 19h00 il y aura des spectateurs et après, ils seront obligés de partir, moi, je voudrais même si cela n'est pas un grand succès, de retransmettre les Conseils Municipaux sur les réseaux sociaux tout simplement...

Madame le Maire

Oui, on verra pour les prochaines fois.

Monsieur Eric LANÇON

Je voudrais aussi attirer votre attention sur des démarches, des actions que vous faites qui doivent toujours être attentives, qui devront, qui devraient, c'est vous qui allez choisir pour nous, dans ces temps difficiles, comme dans tous temps mais encore plus actuellement, c'est vraiment vous adresser à tous les habitants de notre ville.

Madame le Maire

C'est-à-dire ?

Monsieur Eric LANÇON

Je vais vous donner des exemples. Concernant les bons d'achat, nous sommes, les cinq, évidemment d'accord avec ce que vous faites : les 20 € pour les personnes de plus de 70 ans, ça aide les

commerçants et les personnes de plus de 70 ans, l'aide aux commerçants que nous avons voté, sans problème, les deux masques que vous avez donné aux élèves mais... Le « mais », c'est qu'il y a quand même des élèves, des enfants, des parents, des collégiens, des lycéens, des associations qui, dans ces moments-là, aussi, auraient peut-être besoin d'attentions. Ce n'est pas uniquement des attentions financières ! Ça peut aider une attention financière. Vous avez vu, autour de vous, un certain nombre de communes qui ont offert une deuxième fois des masques par exemple. C'est un vrai budget les masques pour les enfants. Il y a Bavans, Audincourt. Alors, c'est peut-être prévu...

Madame le Maire

On l'a fait ! On ne les a pas portés à domicile comme la première fois mais ils venaient les chercher à la Mairie.

Monsieur Eric LANÇON

Je parle pour les enfants ! Dans les écoles, vous avez donné deux masques aux enfants. Un pack de 50 masques, ce n'est pas beaucoup, ça marque et je pense aussi qu'il y a du symbolique obligatoirement. C'est un temps où on doit être beaucoup plus attentif aux autres. Certains pourraient vous taxer de clientélisme, ce que je ne fais pas évidemment. Les étudiants, les jeunes dans les lycées, collèges... Ça ne se passe pas très bien dans les lycées et les collèges, ce n'est pas de la responsabilité de la commune, on est entièrement d'accord mais il n'empêche qu'il y a un besoin, là, de reconnaissance, d'empathie qui dépasse largement le rôle d' élu qui dirige et qui commande. Il y a aussi la démocratie participative. Vous allez, je pense, vous engager dans les travaux place Saint-Martin puisque nous venons de voter un rapport, vous avez fait une Autorisation de Programme de 15 millions d'euros sur le Château, il y a des projets qui arrivent, nous allons être d'accord évidemment mais je pense que c'est un moment aussi où il faut redonner de l'espoir, du travail et je pense que la démocratie participative, associer celles ou ceux qui le veulent, qui le souhaitent, dans un projet, ça rassemble. Donc voilà, au lieu de diviser, on vous demande de rassembler sur ces projets. Il y a un an, je vous avais demandé que le Conseil Citoyen vienne. Le Conseil Citoyen existe depuis 2015 et il serait bien de le faire vivre mieux, je pense, ce n'est qu'un avis de notre part, pour qu'il y ait davantage de participation des citoyens même si on connaît les limites de ce travail-là. Pour prendre un mot à la mode, c'est faire société dans ce temps-là et qui va être encore plus difficile lorsque le retour se fera. Il n'y a qu'à écouter tous les psychologues, tous les psychiatres ou tous les psychothérapeutes qui craignent, fortement, lorsque le temps va redevenir ordinaire.

Donc, on vous demande plus de démocratie assumée, partagée et d'être plus attentive, vous et votre équipe évidemment, je ne pointe personne, dans un moment difficile. L'autre fois, vous avez dit que vous aviez été obligés de demander de l'aide aux services pour distribuer les masques, vous savez, on aurait pu le faire aussi et on aurait pu venir vous aider dans ce temps exceptionnel.

Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

J'ai bien entendu, Monsieur LANÇON, vous m'avez déjà dit cela la dernière fois, à propos des cartes. D'un côté, vous m'avez accusée de clientélisme et, d'un autre côté, vous m'avez dit « on aurait pu vous aider ». Alors, je ne voudrais pas vous faire avoir une attitude clientéliste n'est-ce pas !

Quant au projet qui arrive, on est au tout début, il y a ce diagnostic archéologique qui arrive. Une fois que les choses seront un petit peu plus lancées, bien sûr que nous associerons les habitants et le Conseil Citoyen autour du Château ou autour d'autres projets. Vous voyez bien que c'est extrêmement difficile de se réunir nombreux et de façon régulière pour les différents projets que sont les nôtres mais, dès que la situation s'améliorera -je ne suis pas sûre que ce soit très rapide parce que les chiffres qui nous sont donnés ne sont pas très bons-, on recommencera à rencontrer tout le monde et avec grand plaisir, je peux vous le dire parce que tout le monde souffre de cette situation particulière où on peut difficilement parler normalement, on est tous derrière un masque, on ne peut pas se saluer comme d'habitude, on ne peut pas manger ensemble, on ne peut pas faire de réunions. Par exemple, on ne peut pas faire les réunions de quartiers. Etc... Vivement que les choses

reviennent à la normale et nous ferons, comme d'habitude, notre exercice de rencontre et de démocratie à laquelle nous sommes, bien sûr, extrêmement attachés.

Ce rapport ne se vote pas, il est simplement demandé d'en prendre acte.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Je voudrais parler un petit peu des masques, de la mise en place de la gratuité sur les masques ou d'en offrir beaucoup. Je pense que ce serait une erreur. On en trouve déjà partout, c'est le premier déchet qui est collecté en mer. La mer n'est pas toute proche de Montbéliard mais seulement un an après le début de la pandémie, c'est le premier déchet ramassé en mer actuellement. Et puis, on en trouve beaucoup sur la voirie à Montbéliard, sur les bords de route donc je pense qu'il faut laisser aux masques une certaine valeur pour que les gens en prennent soin.

Madame le Maire

On a distribué beaucoup de masques. Si des gens en ont besoin, on a toujours un petit stock donc les gens peuvent venir au CCAS ou à la Mairie. Jusqu'à présent, je n'ai pas connaissance d'un problème particulier. S'il y avait un vrai problème, que les gens n'hésitent pas à venir me voir ou aller à la Mairie pour en parler.

Nous passons maintenant à la question n°4 « Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021 ». Je laisse la parole à Eddie STAMPONE.

- Arrivées de M. Rémi PLUCHE et de Mme Sidonie MARCHAL -

4. BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire.

Le premier point concernant le budget c'est la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 puisque l'instruction budgétaire et comptable M14 donne la possibilité aux collectivités de reprendre par anticipation dans leur Budget Primitif les résultats de l'exercice précédent avant le vote du Compte Administratif.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2020 est basée sur la situation du Compte Administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels s'établissent ainsi :

- Un résultat de fonctionnement avec un excédent de fonctionnement de 4 791 018,59 €.
- Un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 3 719 298,90 € qui se répartissent entre le résultat global de l'exercice pour 1 677 764,05 € et des restes à réaliser pour 2 041 534,85 €.

Le résultat de l'exercice cumulé s'établit ainsi à 1 071 719,69 €

Nous reprendrons au Budget Primitif, à l'article 1068, la somme de 3 719 298,90 € qui constituent le besoin de financement puisque de manière obligatoire sur les 4 791 018,59 € nous devons affecter, à l'article 1068, 3 719 29,90 €.

Reste alors le sort des 1 071 719,69 €. Nous pourrions les laisser en section de fonctionnement mais nous faisons le choix, et nous vous proposons ce choix-là, de les affecter en résultat de fonctionnement capitalisé à l'article 1068. C'est-à-dire qu'ils viendront financer la section d'investissement.

Au budget, nous retrouverons, à l'article 002, la somme de 992 € en résultat de fonctionnement reporté. 992 € parce que nous avons perçu de l'Etat une avance de 1 000 € sur la dotation de compensation de la crise COVID, nous avons obtenu une dotation à hauteur de 8 € mais, visiblement, les chiffres vont changer, l'Etat n'est pas encore en capacité de nous donner le montant exact de cette dotation donc nous gardons, en résultat de fonctionnement reporté, à l'article 002, la somme de 992 €.

Nous porterons également, à l'article 1068, la somme de 1 070 727,69 €.

A l'article 1068, en tout, en tenant compte du besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser, la somme de 4 790 026,59 €.

C'est une reprise anticipée, elle est provisoire, l'affectation définitive des résultats sera constatée à l'issue du vote du Compte Administratif.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le comptable public. Vous avez en annexe du rapport, la fiche de calcul contresignée par le Trésorier Municipal et du Maire, ainsi qu'un extrait du Compte de Gestion dressé par le comptable public et l'état des restes à réaliser qui est également contresigné par le Maire et le comptable public.
- d'autoriser la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021.
- d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, après couverture du besoin de financement, en excédent de fonctionnement reporté pour 992 € et en excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 070 727,69 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question n°5 « Budget Primitif – Année 2021 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

5. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le budget que nous vous proposons ce soir a été préparé en tenant compte des contraintes externes qui vous ont été présentées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Des dispositions prises en loi de finances par le législateur qui impactent directement les finances de Montbéliard : la diminution de moitié des bases de foncier des établissements industriels, certes compensée mais qui réduit encore l'autonomie financière des collectivités locales et leur dynamique fiscale ; la baisse incessante de la DGF qui se situera à 878 000 € (soit en dessous de

la barre symbolique du million d'euros) et dont la perte cumulée s'élève à près de 18 millions d'euros ;

- L'impact de la crise sanitaire sur les finances de la ville.

Le BP 2021 procède également de choix politiques forts :

- Ne pas augmenter le taux des impôts locaux dans le contexte de crise économique qui devrait nous attendre, selon les spécialistes, à l'issue des aides palliatives versées au monde économique ;
- Renforcer notre lutte en faveur de la sécurité car les Montbéliardais, tous les Montbéliardais, dans tous les quartiers, méritent de vivre dans une ville sûre et nous continuerons à lutter avec force et vigueur contre toutes les formes d'incivilités, contre ceux qui s'attaquent à la tranquillité des habitants et envers lesquels aucune tolérance ne saurait être acceptée ;
- Intervenir dans le champ économique par un programme d'investissement fort, notamment en matière d'aménagement urbain ;
- Renouveler notre soutien à notre CCAS, l'un des plus importants de Bourgogne Franche-Comté qui dispose d'un champ d'interventions très développé ;
- Renouveler notre soutien aux forces vives de Montbéliard, au monde associatif, un soutien municipal qui se situe au-dessus de la moyenne des villes de la même importance ;
- Continuer de porter une action soutenue envers la jeunesse, l'enseignement, le sport, et la culture ;
- Répondre à notre niveau à l'exigence de respect de l'environnement et de protection climatique.

Telles sont les grandes lignes du budget 2021 que je vous propose, à présent d'analyser plus précisément.

Le BP 2021 de la Ville de Montbéliard est équilibré à 63 327 000 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 42,4 millions d'€.

- Avec une baisse des recettes réelles de 120 750 € par rapport au BP 2020 ;
- Et une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 94 168 € par rapport au BP 2020.

Nous pouvons observer dès à présent que les dépenses diminuent moins vite que les recettes, ce qui induit un effet ciseau prévisionnel de 26 582 € donc inférieur à celui qui vous avait été annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

La section d'investissement est équilibrée à 20,8 millions d'€.

- Les recettes réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 13,6 millions.
- Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 16,1 millions.

La différence est couverte par l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement pour un montant de 2 494 500 €. Cet autofinancement prévisionnel est en hausse de 130 000 € par rapport à 2020.

Le budget intègre la reprise anticipée des résultats telle que nous venons de l'adopter, avec une hausse de l'excédent de 350 000 €, l'excédent s'établissant à près de 4,8 millions d'€.

La hausse de l'excédent reporté ainsi que la hausse de l'autofinancement sont le résultat d'une gestion saine, prudente, raisonnée, au profit de chacun des Montbéliardais.

Nous allons à présent analyser chacune des sections, en commençant par la section de fonctionnement qui constitue la pierre angulaire de la construction budgétaire et dont la maîtrise constitue pour nous une priorité sans laquelle toute perspective d'investissement s'assombrit. Nous analyserons ensuite la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont inscrites au budget pour un montant de 42 millions d'€, en diminution de 120 750 € par rapport au BP 2020.

Le premier poste de recettes est constitué des impôts et taxes dont le montant prévisionnel s'élève à 31,7 millions, soit une hausse de 791 000 €. Cette hausse est consécutive au traitement budgétaire et comptable de la réforme de la taxe d'habitation. Jusqu'à présent, nous percevions une dotation de

compensation de l'Etat et, à compter de 2021, la commune percevra la part départementale de taxes foncières, on retrouvera, en impôts et taxes, le montant de cette part autrefois dévolue au Département. A bases constantes, cela ne signifie pas que la Ville percevra plus de ressources ni que les contribuables paieront plus d'impôts locaux. En contrepartie, la Ville ne percevra plus les dotations de compensation de la réforme de la taxe d'habitation.

Les impôts et taxes sont constitués principalement du produit des impôts locaux estimés à 14,77 millions d'€, soit 35 % de nos recettes de fonctionnement et de la dotation de compensation de PMA inscrite pour un montant 15,29 millions d'€, représentant ainsi 36 % de nos recettes de fonctionnement.

Nous continuerons à dynamiser les bases d'imposition en promouvant des programmes immobiliers de qualité. Par exemple, nous pourrions sentir les effets de cette politique volontariste lorsque les premiers lots livrés de l'ancien hôpital intégreront nos bases après la période d'exonération de deux ans.

Nous maintiendrons les taux d'impôt inchangés depuis 2003 de manière à ne pas entamer l'attractivité de Montbéliard et alors même que les Montbéliardais, dans le contexte actuel, ne doivent pas être pénalisés par une hausse d'impôt.

Le deuxième poste de recettes est celui des dotations et participations qui est en baisse de 713 158 €. C'est ce que je vous ai indiqué. La compensation de la taxe d'habitation redevient, aujourd'hui, un impôt et donc, on a une baisse des dotations et participations de 713 158 €.

La Ville percevra une DGF ramenée à 878 000 € soit en dessous de la barre symbolique du million. La DSU est inscrite à hauteur de 3,11 millions d'€, soit une hausse 181 000 €. La dotation politique de la ville a été budgétisée pour 346 000 €. En fonction des dossiers, tout ou partie de cette dotation pourra être affectée en section d'investissement à l'occasion d'une Décision Modificative.

Les autres recettes sont constituées de diverses participations attendues, à hauteur de 1,42 millions d'€. Nous retrouvons ici les financements de la CAF (intégrant les subventions du contrat Enfance Jeunesse, la participation de PMA à l'entretien des gymnases utilisés par les collèges et les lycées, des subventions de l'ANAH (OPAH) et de l'Etat dans le cadre du dispositif Cités Educatives.

Les produits des services et du domaine sont évalués à 2,6 millions d'€ et accusent une baisse de 221 238 €. Cette baisse est constituée des baisses de recettes attendues de la fréquentation de nos structures et des baisses de recettes de nos services. Mais la baisse la plus importante est supportée par les parkings pour près de 130 000 €. La crise sanitaire et ses conséquences sur la fréquentation du centre-ville nous incitent à rester prudents sur ce type de recettes.

Pour soutenir le commerce local, nous maintiendrons l'heure de stationnement gratuite et en lien avec les commerçants, nous continuerons à offrir la gratuité du stationnement à l'occasion d'événements commerciaux (shopping gagnant par exemple). C'est un soutien renouvelé à nos commerçants et à leurs employés.

Les autres produits de gestion courante sont inscrits pour 1 055 000 €, soit une baisse de 15 600 € en raison, notamment, de la baisse attendue des locations de salles municipales. Cette baisse intègre également les pertes de loyers. En 2020, nous avons exonéré une partie des loyers de nos locataires commerçants.

Si nous ne maîtrisons pas les décisions prises par le législateur et qui impactent directement les finances de la Ville, si nous ne pouvons empêcher une baisse des recettes liée à une pandémie inédite, en revanche, nous avons fait le choix de dynamiser nos bases d'impôts tout en gardant inchangés les taux d'imposition. Nous faisons aussi le choix de limiter certaines recettes, telles que le stationnement, afin de soutenir le commerce local.

Tout comme les recettes connaissent une baisse, les dépenses de fonctionnement sont contraintes dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons à présent depuis un an.

Les charges de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 37,8 millions d'€, soit un recul de 94 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2020. La baisse des recettes ainsi que l'impact du GVT nous contraignent à une maîtrise des dépenses très resserrée afin de garantir notre autofinancement et ainsi notre capacité à investir et à contribuer à l'économie locale.

Nous avons donc fait le choix politique d'une maîtrise de ces dépenses. Depuis 2014, les dépenses de fonctionnement auront diminué de 7 millions d'€, passant de près de 45 millions en 2013 à 38 millions. Cette recherche permanente d'économie dictée par la nécessité de dégager des marges de manœuvre notamment en investissement s'est faite sans aucune perte de services pour les Montbéliardais. Nous poursuivrons dans cette recherche de maîtrise des dépenses.

57% des charges de fonctionnement sont représentées par les dépenses de personnel. Elles sont inscrites au budget pour un montant de 21,6 millions, soit une hausse de 229 000 €. Depuis 2014, la rationalisation des charges de personnel, la réorganisation des services sans perte de services pour les Montbéliardais ont contribué à maîtriser ce poste de dépense. Par ailleurs, la municipalité a mis en place une politique de valorisation des agents de la collectivité en adoptant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Nous avons également adopté, après avis des représentants du personnel, des lignes directrices de gestion qui garantissent la promotion des agents. Enfin, le statut des fonctionnaires territoriaux garantit également l'évolution des échelons et par voie de conséquence l'indice servant de base au calcul du salaire de nos agents. Ainsi, la promotion de nos agents et l'évolution due à l'ancienneté entraînent une hausse des charges de personnel à hauteur de 210 000 €.

Également, nous avons adopté en fin d'année dernière la participation de la Ville à la mutuelle prévoyance des agents. Cette participation est inscrite au budget pour 40 000 €.

La mise en œuvre du RIFSEEP et son évolution telle que nous allons le voir au cours de ce Conseil Municipal, l'adoption de lignes directrices de gestion, et la participation de la Ville à la mutuelle prévoyance des agents traduisent un attachement de la municipalité aux agents de la Ville et témoignent de notre reconnaissance pour le travail accompli.

Les charges de personnel augmentent également en raison du recrutement de trois policiers municipaux supplémentaires pour un montant de 115 000 €.

Comme cela avait été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, notre volonté est de renforcer la présence de la police municipale sur le territoire communal. Les effectifs de la police municipale devraient se stabiliser autour d'une quinzaine d'agents. Cela nous permettra de compléter les patrouilles et de couvrir un champ horaire plus important, en soirées et les dimanches après-midi durant l'été en particulier. A terme, une brigade de nuit est envisagée.

Les différés de recrutement absorberont à hauteur de 136 000 € les hausses que je viens de vous exposer.

Les marges de manœuvre dont nous disposons plus facilement reposent sur l'ensemble des autres charges qui s'élèvent à 16,2 millions d'€.

Ainsi, les charges à caractère général, qui représentent le quart des dépenses de fonctionnement, sont inscrites pour un montant de 9,7 millions d'€.

Le contexte sanitaire marque fortement ce chapitre de dépenses. Nous avons ainsi diminué de 37 000 € l'achat d'alimentation pour tenir compte de la baisse de fréquentation du centre de Charquemont actuellement fermé, mais aussi de la baisse de repas et de goûters dans nos accueils de loisirs maternelles et élémentaires, ou encore de la baisse d'événements liés aux relations publiques tels que les Vœux du Maire par exemple. Les crédits des fêtes et cérémonies sont grevés de près de 44 000 € pour les raisons que vous savez. Il en va de même pour les transports collectifs dont les crédits sont réduits de 26 000 €. Par ailleurs, l'absence d'expositions temporaires aux musées nous contraint de diminuer les crédits. Cela est également consécutif au choix de proposer l'exposition « Dualités » sur deux années, au regard de son exceptionnelle qualité. Cela ne veut pas dire que nous ne ferons rien : 15 000 € sont prévus pour l'organisation d'événements autour de cette

exposition. Également, devrait être accrochée en 2021 une exposition commémorative des 100 ans de Messagier. Les actions culturelles augmenteront ainsi de 26 000 €.

Un autre poste diminue : l'achat d'énergie et d'électricité pour 55 000 €.

Cette baisse traduit la volonté politique de cette municipalité en faveur de la protection de l'environnement. L'extinction de l'éclairage public, chaque nuit, durant 3h30 continues, protège la faune nocturne et diminue l'impact environnemental de la ville. La volonté de diminuer notre impact environnemental se traduit aussi par notre décision d'accompagner cette transition économique et écologique en procédant, de façon pluriannuelle, au remplacement des ampoules classiques par des ampoules leds.

Certains postes de dépenses voient leurs crédits augmenter : 60 000 € supplémentaires pour l'achat de produits d'entretien, vous vous doutez bien pourquoi. Également, nous avons inscrits 163 000 € pour l'animation du dispositif de l'OPAH du centre-ville dont le marché est évalué à 928 000 € sur cinq ans. 28 000 € sont prévus pour la dynamisation du centre-ville. C'est ainsi que seront organisés des événements tels que les samedis animés, l'animation « Ma ville en terrasse » ainsi qu'un village food-trucks.

Ainsi, notre volonté est de redynamiser le centre-ville en y faisant venir de nouveaux habitants, ce qui passe par une rénovation de l'habitat, et en y faisant venir davantage de clients pour les commerces, les brasseries, les cafés, les restaurants et les hôteliers. Les crédits énoncés ne reprennent pas les subventions versées.

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 5,3 millions d'€ avec une baisse prévisionnelle de 122 000 €. Elles représentent 14 % des charges de fonctionnement.

On y retrouve les indemnités et frais de formation des élus, les créances éteintes et admises en non-valeurs, les redevances diverses.

Elles intègrent notre participation au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo pour 172 555 €, à la convention culturelle avec Belfort pour 5 500 €, et à la commune de Trévenans pour la tenue de l'Etat-Civil pour un montant de 18 000 €.

L'enveloppe allouée aux subventions s'élèvent à 2 136 110 € et représentent 5,64 % des charges de fonctionnement. Elle intègre des crédits de réserve pour 73 300 €. Par ailleurs, les associations bénéficient d'avantages en nature évaluées à 3,7 millions d'€.

Notre soutien aux associations est maintenu, le niveau des subventions en témoigne. Les ajustements sont consécutifs à la crise sanitaire mais ils ne remettent aucunement en cause notre volonté de soutenir les structures de notre territoire qui promeuvent la culture, qui souffre aujourd'hui d'une situation inédite et que nous aimerions tous ici voir reprendre rapidement une activité normale, le sport également fortement touché, qui donne tant à Montbéliard avec des sportifs de talent reconnus sur la scène nationale et internationale, la musique, je pense, par exemple à notre Harmonie, à l'Atelier des Mômes que nous avons préservé dès 2014 alors même que son avenir était incertain, à Manifest dont les manifestations populaires, joyeuses font que nous sommes heureux à Montbéliard, à toutes nos associations, qui chacune dans leur domaine, préservent le lien social et font que l'on se sent bien à Montbéliard.

Notre soutien également se porte vers le CCAS et nous inscrivons une subvention d'équilibre de 2 546 000 €.

Le soutien à l'action sociale est maintenu, et nul ne pourra décemment accuser le Maire de ne pas être à la hauteur dans ce domaine, de par sa profession, mais aussi parce qu'au-delà des grands discours, les chiffres parlent : depuis 2014, le laisser à charge au CCAS n'a cessé de diminuer. Ainsi, le laisser à charge cumulé entre 2008 et 2013 s'est élevé à 26,1 millions d'€ quand il s'est élevé à 20,9 millions d'€ entre 2014 et 2019.

La participation de la Ville à ses associations et au CCAS reste supérieure à la participation des villes de même importance, la Ville de Montbéliard y consacrant 182 € par habitant soit 71 % de plus que les villes de même importance qui en consacrent 106 €. Autrement dit, 13,03 % des charges réelles sont des subventions aux associations et au CCAS (la moyenne de la strate s'établissant à 8,29 %). Ce sont des chiffres que vous pourrez retrouver et qui sont publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Autre chapitre que nous avons cessé de maîtriser depuis 2014, ce sont les charges financières. Elles représentaient 1,5 millions d'€ en 2014. En 2021, nous inscrirons 682 000 €, soit une baisse de 93 000 € par rapport au BP 2021 et de 810 000 € entre 2014 et 2021.

La maîtrise de l'endettement reste une priorité de notre mandat. Nous ne mobiliserons les emprunts que lorsque cela sera nécessaire et nous refuserons d'endetter les Montbéliardais outre mesure. Grâce à cette politique, la charge financière a diminué de moitié.

Voilà quelque peu synthétisées les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2021. Pour être, peut-être, un peu plus parlant, voici quelques éléments pour les principaux services municipaux :

Pour les affaires scolaires, les crédits sont en hausse de 27 000 €. Nous consacrerons 55 000 € de plus dans l'entretien des locaux. En revanche, certaines dépenses sont prévues à la baisse : ce sont les dépenses du centre de Charquemont mais nous en avons déjà parlé. Nous continuerons ainsi à faire de l'accueil des enfants dans les écoles une priorité et nous l'avons démontré jusqu'à présent. La construction de l'école Louis SOUVET en est un exemple incontestable.

Les crédits du service enfance jeunesse n'intègrent plus la participation au FONJEP pour la MJC de la Petite-Hollande à la suite de la liquidation judiciaire de la fédération des MJC. Nous soutiendrons donc le financement du poste de directeur par une augmentation de la subvention allouée à la MJC de la Petite-Hollande. L'éducation populaire, au sein du quartier de la Petite-Hollande, sera ainsi soutenue. C'est notre volonté pour que la MJC de la Petite-Hollande poursuive son action dans ce quartier de 8 000 habitants.

770 000 € sont prévus pour les Lumières de Noël, soit une hausse des crédits de près de 5 000 €. Malgré l'annulation de l'édition 2020, nous espérons inaugurer, en novembre, l'édition 2021 des Lumières de Noël. Cette manifestation d'ampleur régionale, voire nationale, peut-être même internationale, sera à nouveau un temps fort de la vie montbéliardaise et bénéficiera aux commerces, cafés, hôtels et restaurants de Montbéliard et du Pays de Montbéliard. Mais surtout, elle donnera du baume aux cœurs aux Montbéliardais éprouvés par plus d'un an d'une crise sanitaire dont nous ne voyons toujours pas l'issue. En novembre, les Lumières de Montbéliard étincelleront à nouveau dans les yeux des petits et des grands.

La médiathèque bénéficiera de crédits à hauteur de 134 500 €. Ce montant ne prend pas en compte les investissements prévus pour 2 millions, que nous retrouverons en section d'investissement. Comme cela a été indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'objectif est de faire évoluer la Médiathèque et de la voir devenir un troisième lieu.

Nous avons évoqué les Musées précédemment, je n'y reviendrai pas.

Pour le service « sport, animation, et vie associative ». Nous maintenons les crédits liés à l'organisation de la Fête de Musique, des festivités du 14 juillet, et des animations d'été. Sont diminués les charges de transport collectif, tenant compte ainsi des contraintes sanitaires.

Les crédits affectés aux relations publiques sont diminués de 34 000 €. Il en va de même avec les relations internationales où nous prévoyons une baisse de 14 700 €.

Les crédits affectés au Système d'Information nous permettront de développer le télétravail au sein de la collectivité lorsque cela est possible. Ils nous permettront aussi de développer la sécurité de notre système, dans le contexte d'attaques spectaculaires d'entités telles que des hôpitaux et des collectivités.

Pour finir, la section de fonctionnement prend en compte les contraintes externes et celles liées à la crise sanitaire. Elle traduit aussi notre choix de maîtriser les dépenses de manière à garder des marges de manœuvre qui nous permettent d'investir. Ainsi, l'effet ciseau est limité à 26 000 € et l'épargne brute est quasiment identique à celle prévue au BP 2020 et s'élèvera à 4 163 000 €.

Cette épargne brute de 4,1 millions participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont inscrites au budget pour un montant de 14,1 millions d'€, soit une baisse de 1,4 millions d'€ que je ne manquerai pas d'expliquer dans cette présentation.

Le premier poste de dépenses est les investissements courants, dont les crédits sont inscrits pour 5,8 millions d'€, en hausse de 321 000 €.

Nous retrouvons ici les subventions d'équipements pour 150 000 € concernant le soutien de la Ville aux investissements aux associations pour 82 014 € (dont 40 000 € pour le soutien à la rénovation du Temple Saint-Martin et 26 000 € à la Société d'Emulation de Montbéliard pour l'acquisition d'œuvres de Jules-Emile ZINGG), le soutien aux ravalements des façades d'immeubles et des façades commerciales pour 35 000 €, pour les réhabilitations effectuées dans le cadre de l'OPAH pour 30 000 € et enfin pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour 3 000 €.

Nous mettons en œuvre ce qui avait déjà été annoncé à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. Notre soutien aux associations est ainsi encore renforcé par des crédits d'investissement. La dynamisation du centre-ville est favorisée aussi par des aides qui ont pour objectif de rendre le centre-ville plus beau. Enfin, nous favoriserons l'usage du vélo, notamment du vélo à assistance électrique par une aide à l'achat qui pourra ouvrir aussi aux aides de l'Etat, qui elles sont soumises à des conditions de ressources.

Près de 2,9 millions d'€ seront consacrés aux travaux d'entretien et de rénovation comprenant les interventions sur les bâtiments communaux ainsi que des travaux relatifs aux espaces publics, et parmi lesquels figurent, notamment :

- l'entretien et le renouvellement de l'éclairage public dont le remplacement par des ampoules leds, conformément à notre volonté de limiter notre impact environnemental ;
- la plantation d'arbres au centre-ville, dans les noues du parking de l'Axone et la création d'une zone de végétalisation avec création d'un bosquet sur le terrain à l'angle de l'avenue des Alliés et de la rue Gambetta (ce que l'on a appelé l'ancien terrain Vujovic) ;
- la réfection du bassin familial et de la pataugeoire de la piscine d'été pour 508 000 € et qui traduit notre volonté de conserver notre piscine d'été.

Les opérations intégrées au Schéma Directeur Immobilier sont évaluées à près de 694 000 € et comprennent, des travaux de rénovation énergétique tels que la réfection du 2^{ème} étage de l'hôtel Sponeck et le remplacement des fenêtres de l'annexe, le remplacement des fenêtres et l'isolation extérieure du restaurant scolaire du Mont-Chevis, la 3^{ème} tranche d'isolation des fenêtres du bâtiment du Jules Verne, l'isolation des fenêtres du bâtiment occupé par Gakokoé et l'étanchéité des portes et fenêtres des magasins des archives.

Les travaux de rénovation énergétique sont ainsi portés au budget pour près de 3,2 millions € HT, y compris le montant des travaux réalisés sur le pôle de la Chiffogne. C'est un effort important en faveur de la protection environnementale et de notre volonté de limiter l'impact environnemental de la Ville de Montbéliard.

Le plan de mise en accessibilité handicap se poursuit avec la mise aux normes des écoles élémentaires Boulloche et Fossés.

Les acquisitions se voient affectées 1,7 millions de crédits qui comprennent notamment près de 250 000 € pour la vidéo-surveillance, dont l'installation de six nouvelles caméras de vidéo-surveillance, ce qui portera notre parc municipal à 85 caméras.

La sécurité sera toujours une priorité de notre équipe. Elle constitue le préalable à la réussite des politiques publiques. Elle est un droit accordé à chacun. Nous ferons tout pour que ce droit soit respecté. Nous le devons aux Montbéliardais.

Également, nous consacrerons 133 410 € au matériel informatique des services et des écoles, avec le développement pluriannuel des classes dites mobiles. Par ailleurs, 400 000 € seront consacrés à l'acquisition de mobilier urbain et aux installations sportives.

Outre les investissements courants, les projets structurants à réalisation pluriannuelle sont inscrits dans des Programmes Pluriannuels d'Investissement ou Autorisations de Programme. Pour 2021, les Crédits de Paiement des AP sont prévus à hauteur de 4,64 millions d'€, à un niveau proche du montant des crédits effectivement consommés en 2020.

Dans le cadre du BP 2021, les montants de trois AP seront réajustés :

- la construction de l'école Louis SOUVET où il est nécessaire de réajuster le montant des crédits en fonction des dernières factures reçues.
- le centre culturel Simone VEIL qui se voit affecter 1,16 millions d'€ supplémentaires et qui porterait ainsi le projet à 2,43 millions d'€, avec les études techniques et de maîtrise d'œuvre à réaliser en 2021.
- la restructuration du pôle associatif Lou BLAZER à la Chiffogne qui se verra affecter 500 000 € supplémentaires avec un montant d'AP de 1,70 millions d'€. Des travaux en 2021 et une livraison prévue en 2022.

Concernant les autres AP existantes, les Crédits de Paiement inscrits en 2021 concernent :

- le réaménagement du site des Hexagones, avec le versement d'une participation d'équilibre à la ZAC.
- la poursuite du projet « Cœur de Quartier de la Petite Hollande », avec la requalification des espaces publics.
- la redynamisation du centre-ville, avec la réalisation de fouilles archéologiques -on en a parlé- dans la perspective de futurs aménagements urbains, ainsi que la plantation d'arbres, le renouvellement du mobilier urbain et la poursuite de la mise en lumière des bâtiments emblématiques.
- l'évolution de la Médiathèque en un « 3^{ème} lieu » avec, en 2021, la mise en place d'automates de prêt et de retour.
- le versement de la seconde participation de la Ville à PMA pour la construction du nouveau Conservatoire sur le site des Blancheries.

Par ailleurs, seront également créées de nouvelles AP pour :

- la création d'une restauration scolaire au foyer Domon à la Petite-Hollande, avec l'anticipation de la démolition du Centre des Hexagones qui accueille actuellement l'équipement.
- la reconversion du site du Château pour 15 millions d'€ avec, dans un premier temps, des études d'aménagements et d'investigations archéologiques.
- la réfection et le réaménagement, à terme, de plusieurs axes de circulation : Foch/Flamand où nous affecterons 5 millions d'€, Faubourg de Besançon pour 2 millions d'€ et l'avenue Joffre/rue Bauhin pour 3 millions d'€.

Ainsi, ce sont 10,5 millions d'€ que nous injecteront dans l'économie. Ils convient d'y ajouter 2 millions de crédits de report, c'est-à-dire d'investissements engagés mais non encore réalisés en 2020.

Le 3^{ème} poste de dépense d'investissement est le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. En 2021, nous rembourserons 3,3 millions d'€ de capital, soit 144 000 € de moins qu'au BP 2020. C'est la résultante d'une politique de maîtrise de l'endettement qui nous conduit à n'emprunter que ce dont nous avons besoin mais aussi à la préservation de notre autofinancement grâce à une politique de maîtrise des charges de fonctionnement.

Pour permettre d'engager notre programme d'investissement, il est nécessaire d'inscrire des recettes d'investissement qui s'élèveront, hors reprise anticipée des résultats, à près de 8,9 millions d'€.

Les dotations et fonds propres sont évalués à 1,2 millions d'€.

Les subventions d'investissement sont inscrites pour 2,2 millions d'€ et intègrent, outre le produit de la répartition des amendes de police, les subventions d'investissement proprement dites qui sont estimées à 2 150 145 €.

Enfin, un emprunt prévisionnel d'équilibre est inscrit pour un montant de 4,98 millions d'€. Si l'emprunt venait à être mobilisé en totalité, l'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'établirait à 31,19 millions d'€, soit une hausse de + 1,66 millions d'€. Au 31/12/2020, l'encours de la dette s'établit à 29,5 millions d'€. C'est-à-dire que, depuis plusieurs années, l'encours de la dette est repassé en-dessous des 30 millions d'€.

En conclusion : le BP 2021 de la Ville de Montbéliard traduit en chiffres l'action politique que nous mettrons en œuvre.

Ainsi, nous consacrerons, fonctionnement et investissement confondus :

- ⇒ 1 257 000 € à la sécurité et salubrité publique, soit 3,9 % des dépenses réelles
- ⇒ 5 052 398 € à l'enseignement, soit 15,9 % des dépenses réelles
- ⇒ 5 552 337 € à la culture, soit près de 17,29 % des dépenses réelles
- ⇒ 5 425 996 € au sport et à la jeunesse, soit près de 17 % des dépenses réelles
- ⇒ 3 002 964 € aux interventions sociales et à la santé, soit 9,5 % des dépenses réelles.
Toutefois, les interventions sociales sont aussi comprises dans le budget du CCAS qui, je vous le rappelle, est l'un des plus importants de la région.
- ⇒ 11 533 479 € à l'aménagement et services urbains et à l'environnement, soit 36 % des dépenses réelles

Par conséquent, à la lueur de ces chiffres, et sans autre grand discours, nous consacrons la moitié des dépenses réelles à l'enseignement, la culture, au sport et à la jeunesse.

Enfin, quelques ratios pour finir :

- l'épargne nette s'établit à 845 000 €, soit en hausse de près de 112 000 € par rapport au BP 2020
- le besoin de financement s'établit à 4,98 millions d'€ couvert par l'emprunt prévisionnel d'équilibre
- la capacité de désendettement est stable à 7,09 années de CAF, la limite à ne pas dépasser est fixée à 12 années de CAF.

Le budget 2021 traduit donc la politique que nous souhaitons mettre en œuvre grâce à des finances assainies.

Je vous remercie.

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE. Excellente présentation du budget de la Ville tant dans sa partie fonctionnement, avec l'évolution des dépenses de fonctionnement au cours des sept dernières années, d'où nous partions et où nous sommes arrivés et très belle présentation de notre projet d'investissement pour le devenir et le développement de la ville dans les prochaines années et, principalement, pendant ce mandat avec tous les quartiers, bien sûr, qui sont concernés et toutes les politiques publiques communales mises en place avec des chiffres qui sont importants et éloquentes.

Y-a-t-il des interventions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Evidemment, vous vous doutez bien que je vais apporter quelques nuances aux propos de Monsieur STAMPONE. Des nuances, sans tomber, évidemment, dans le noir ou le blanc. On a pris

connaissance du budget, nous avons déjà parlé de certains points problématiques lors du Débat d'Orientations Budgétaires et nous les retrouvons, évidemment, ici, ce qui est logique puisque le Débat d'Orientation Budgétaire se concrétise, aujourd'hui, par un projet de budget.

Au niveau de l'investissement, on a remarqué une baisse de 8 % en Autorisations de Programme. Nous pensons, nous réaffirmons que cette baisse d'Autorisation de Programme, dans le cadre de l'investissement, réduite, je vous l'accorde, est, entre autres, la conséquence des 4 millions investis dans le Conservatoire. Tout cela ralentit et repousse nos investissements, vous le voyez, tout le monde le voit bien. Des investissements qui auraient pu être exécutés assez rapidement sont, de fait, différés parce que 4 millions d'investissement sur un budget, c'est une somme conséquente et, à partir de là... On le voit bien aussi dans les taux de réalisation que vous avez indiqués ici, qui sont autour de 75 %. Oui, un problème, malgré tout, que l'on soulève régulièrement et qui va se résoudre mais dans quelques temps obligatoirement puisque ce projet du Château et les 3 millions que doit redonner PMA mais je ne pense pas que l'on va les revoir avant un ou deux ans. Donc, cette obligation de décaler, limite, ralentit, décale nos investissements. On verra tout à l'heure dans les Autorisations de Programme, 4 millions pour le Conservatoire, par rapport à des Autorisations de Programme qui ont évolué, progressé d'une manière assez étonnante, cela nous interroge.

On note également, et vous l'avez rappelé Monsieur STAMPONE, que les Crédits de Paiement ouverts pour 2021, dans le cadre de l'investissement, sont beaucoup plus réalistes que les années précédentes. Il y avait toujours une différence, au moins de 25 %, entre les Crédits de Paiement ouverts et les Crédits de Paiement vraiment réalisés. Donc, là, on est à peu près, je pense, à la réalité. On ne pourra pas, évidemment, vous critiquer d'insincérité ou d'autres choses.

Evidemment, ce qui peut interroger, on vous avait aussi interrogé sur les orientations budgétaires, ce qui peut interroger les Montbéliardais c'est, je me répète, l'absence, pour nous, de prise en compte de cette année exceptionnelle. Dans toutes les collectivités que nous avons autour de nous, même PMA, je ne parlerai pas de la Région parce que ce serait trop facile, on a pris en compte cette année exceptionnelle dans des budgets, dans des réorientations politiques. Il n'est pas question, ici, de réorienter des investissements forts qui sont déjà mis en place mais on parle, entre autres, de certains crédits de fonctionnement. On n'a pas tout à fait la même lecture que vous, Monsieur STAMPONE, mais, cela, ce n'est pas une nouveauté ! Au niveau du fonctionnement, vous avez affirmé une politique très forte sur la sécurité : l'emploi de trois nouveaux policiers municipaux. Evidemment, lorsque l'on est à budget contraint, il faut obligatoirement retrouver des marges de manœuvre dans d'autres secteurs. Evidemment, vous les avez trouvées dans les subventions aux associations culturelles et sportives. Les chiffres parlent. Vous avez raison, les chiffres parlent ! Eh bien, qu'est-ce que l'on observe ? On observe, dans ces crédits, ce qui va directement, de manière très concrète dans les associations, une baisse. Je n'ai pas refait un historique mais à chaque budget j'interviens sur ces crédits de fonctionnement aux associations parce qu'elles baissent, elles baissent, elles baissent. Depuis 2019, on en est à - 13 %. Cette année, la réduction est moindre puisque l'on doit être à 3,7 % de baisse mais la baisse continue. Est-ce que c'était vraiment le moment, cette année, de baisser les subventions ? PMA ne l'a pas fait. Je vais vous citer trois exemples. On reviendra, tout à l'heure, avec mes collègues lorsque l'on présentera le rapport sur ces crédits. C'est une somme importante puisque l'on est, là, légèrement en-dessous des 2 millions d'€. On se rend compte que c'est une baisse de 150 000 €, ce qui n'est pas rien, on se rend compte qu'il y a trois grosses structures culturelles de Montbéliard qui baissent : Ma Scène Nationale, c'est 65 000 € de moins, le CRAC, c'est 10 000 € de moins et le Pavillon des Sciences, c'est 40 000 € de moins. Je parle de budget à budget. Ces trois grosses structures sont aidées par de nombreuses collectivités (PMA, le Département, la Région), j'ai, évidemment, les chiffres, j'ai fait très attention, je n'ai pas fait de calculs, j'ai simplement fait une lecture, ayant quelques difficultés en calculs, j'ai donc repris les chiffres. Pour ces trois grosses structures, PMA, par exemple, maintient les subventions. Pourquoi elle les maintient ? Parce que ce n'est pas la période pour les baisser ! Ce n'est pas la période parce que c'est un petit peu la double peine. Pas facile de travailler... Evidemment, ici, on s'adresse à des professionnels mais pas que, je reprends mes propos précédents par rapport à ce moment difficile qui doit être accompagné par les élus, par les municipalités, par toutes les collectivités et, après, on verra. Je n'irai pas jusqu'à « ce qu'il en coûte ! », loin de là mais il aurait été, je pense, nous aurions souhaité que ces subventions, pour cette année, soient gelées au même niveau. Cela aurait été un signe, un accompagnement, une reconnaissance du travail qui est exécuté. Et, cette volonté, malgré tout, d'essayer de se réinventer, de faire autrement. Je ne crois pas que le tableau excel existe mais, dans

ces périodes, est-ce qu'il ne faut pas -on fera les calculs de l'économie- reprendre une nécessaire humanité envers ces personnes parce que, derrière les structures, il y a des personnes, il y a des visiteurs, il y a du public et c'est un signe, nous l'avons fait à la Région, à PMA ça a également été fait et dire « non, pas cette année ». Les structures vont essayer de reprendre vie et j'ai un peu l'impression qu'on les maintient sous l'eau même si j' imagine votre réponse « Nous ne les mettons pas en difficulté etc ». On reviendra, tout à l'heure, sur la culture, le sport etc, je vous donnerai les chiffres réels et concrets entre 2020 et 2021. Je rappellerai également ce que je rappelais chaque fois à Monsieur PASSIER, c'est que, évidemment, dans la strate, nous sommes au-dessus dans de nombreux domaines en termes, entre autres, de subventions aux associations. Mais, pourquoi nous le sommes ? Parce que nous sommes, de la même manière assez exceptionnelle en France, je le répète mais vous le savez tous, nous sommes petite ville-centre dans une grande agglomération donc les efforts de centralité sont beaucoup plus forts, c'est beaucoup plus tendu que dans une ville qui, par exemple, pourrait avoir quatre fois plus d'habitants avec une agglomération avec le même nombre d'habitants, il suffit d'aller à Belfort, à Besançon, à Dijon pour rester dans la grande région Bourgogne Franche-Comté, Châlons par exemple. Quand le poids de la ville-centre est plus fort, obligatoirement, les efforts de centralité sont beaucoup plus tenables que lorsque nous sommes dans une ville qui doit faire des efforts importants parce que l'histoire s'est construite comme cela. Ensuite, les chiffres parlent. Vous avez dans, votre exposé, Monsieur l'Adjoint aux finances, pris deux arguments « En 2014, ils nous ont laissé des finances exsangues » et maintenant c'est la crise sanitaire et nous avons vu qu'au fur et à mesure de l'exposé c'est la crise sanitaire, les dépenses, les dépenses. Moi, je souhaite, ce n'est pas un souhait, on fera une demande écrite si nécessaire que, pour le prochain Conseil Municipal, on ait une vue partagée sur les finances réelles du coût sanitaire parce que vous parlez du coût évidemment mais quand on discute avec les Montbéliardais.... Il y a eu des dépenses très faibles pour le Marché de Noël, pour le Festival des Mômes, pour les Samedis du Près-la-Rose, pour le Carnaval etc et nous aimerions vraiment savoir avant de s'invectiver sur des chiffres ou dire « nous avons raison et vous avez tort », c'est vraiment d'avoir un état des recettes, des dépenses et surtout des dépenses non exécutées à cause du COVID. Cela permettra aussi d'avoir un débat serein sur des chiffres qui vont parler. Gratuité d'un côté mais d'un autre côté, je pense que la sécurité entre les 90 000 et les 250 000 € pour le Marché de Noël, c'est un coût qui n'a pas été effectué entièrement obligatoirement, la communication etc. Donc, Madame le Maire, je vous ferai une lettre, si nécessaire, pour vous demander un bilan le plus exhaustif possible sur le coût de cette crise sanitaire afin de raisonner et d'aplanir ces débats où on va s'invectiver « vous avez tort, j'ai raison », « non, c'est moi », « non, c'est vous ».

On reviendra évidemment dans les différents rapports sur des questions qui sont aussi liées directement au budget. Vous imaginez bien que, entre autres pour cette raison très spécifique à notre année, la baisse des subventions -je n'ai cité que trois associations culturelles fortes- n'est pas un beau message envoyé, nous voterons contre ce budget et aussi sur ce sparadrap du Conservatoire qui dure depuis un certain temps et qui va encore s'étaler dans le temps.

Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON. Avant de laisser la parole à Eddie STAMPONE qui, je pense, souhaite répondre, moi, je vous répondrai sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, sur la baisse des AP, vous savez très bien qu'il y a eu un décalage dans la réalisation des projets du fait de la crise sanitaire et je répondrai sur l'absence de prise en compte des difficultés des associations lors de cette année exceptionnelle avec une baisse des crédits de fonctionnement et vous citez trois structures culturelles. Vous avez cité MA Scène Nationale, le Pavillon des Sciences et le CRAC. Concernant MA Scène Nationale, je reprends l'article de l'Est Républicain du 12 mars « MA Scène Nationale : nous ne sommes pas en danger ». Ce n'est pas moi qui le dis c'est le Directeur de MA Scène Nationale. Vous pensez bien qu'avant de lui proposer une diminution du montant de la subvention, nous avons, avec Philippe TISSOT, longuement échangé avec lui pour lui dire « Voilà, nous envisageons de baisser, pour cette année, la subvention de MA Scène Nationale, qu'en dites-vous ? ». Ce à quoi, il n'a pas émis du tout d'opposition. Pour quelle raison ? Parce que, d'abord, pour 2020, il y a eu la subvention intégrale de la Ville de Montbéliard -vous nous en aviez d'ailleurs félicité à l'époque- parce qu'il n'y a pas eu ou beaucoup moins de spectacles et de manifestations culturelles

pendant l'année 2020 et nous nous acheminons de la même manière en 2021 que celle de 2020. Ces associations, pour la plupart, ont en plus bénéficié de chômage partiel pour leurs salariés. Alors, moi, je veux bien que l'on aide les associations, je suis la première à le souhaiter mais à un moment quand il ne se passe rien ou pas grand-chose, malheureusement, tout le monde le déplore mais c'est la réalité, et bien, on fait une réfaction, elle est minime, c'est 5 ou 8 %, cela dépend des associations. Si la situation s'améliore, ce que nous appelons tous de nos vœux, nous reverrons notre position en matière financière, c'est ce que nous avons convenu avec le directeur de MA Scène Nationale.

Pour le Pavillon des Sciences, j'ai longuement discuté avec Didier KLEIN qui est tout à fait d'accord sur cette manière de voir les choses puisque de la même manière que MA Scène Nationale, le nombre de manifestations est très limité et vous voyez donc que ces deux associations, contrairement à vos propos, ne manifestent pas d'opposition et qu'elles comprennent très bien la position de la Ville.

J'ajouterai que nombre d'associations montbéliardaises nous ont écrit pour dire qu'elles ne demandaient pas de subvention cette année en raison de la crise sanitaire et du fait qu'elles ne pourront pas faire autant de manifestations que prévu habituellement. Vous savez, il y a des Présidents d'associations qui sont tout à fait responsables et qui comprennent très bien la situation. Par contre, vous oubliez de dire ce qui a été fait au niveau -ça va être voté prochainement- du Centre Communal d'Action Sociale avec une aide majorée aux associations caritatives pour les aider dans leurs difficultés, enfin, dans les difficultés des gens. De la même manière, qu'une augmentation du plafond des revenus des gens en difficultés qui passe -je vous l'ai déjà dit- de 5 € par jour à 6 € par jour par personne, c'est quand même une augmentation des plafonds d'aide de 20 %. Ce n'est pas négligeable 20 % à l'heure actuelle ! Donc, moi, je ne peux pas vous laisser dire cela !

Et puis, vous revenez toujours sur le Conservatoire. Comme vous dites, c'est le sparadrap ! Mais, c'est le sparadrap que vous refusez d'enlever. Vous ne pouvez pas nous reprocher, d'un côté, de donner de l'argent pour la construction du Conservatoire et puis nous dire, pour une association culturelle comme MA Scène Nationale ou le Pavillon des Sciences ou le CRAC, « vous ne donnez pas assez ». Parce que, là aussi, il y a une forme de compétence culturelle à l'Agglomération. Pourquoi la Ville de Montbéliard payerait, si on continue votre argumentaire et votre manière de comprendre les choses ? Pourquoi la Ville de Montbéliard continuerait à payer des subventions de fonctionnement pour des structures -je dis bien, je prolonge votre raisonnement !- qui sont presque plus de compétence communautaire qu'uniquement la Ville de Montbéliard ? Parce que, si vous regardez bien, MA Scène Nationale, aujourd'hui, il n'y a plus que la Ville de Montbéliard et l'Agglomération qui donnent quelque chose. Si vous prenez le Pavillon des Sciences, c'est la même chose. Je parle de collectivité locale, je ne parle pas de la Région. Pourquoi, après tout, la Ville payerait ? Pourquoi il n'y aurait pas d'autres villes qui donneraient de l'argent ?

Monsieur Eric LANÇON

Tout à fait !

Madame le Maire

On est d'accord ?

Monsieur Eric LANÇON

Entièrement !

Madame le Maire

C'est quand même curieux parce que quand on parle de donner, en investissement, de l'argent, vous dites que ça ne va pas mais quand cet argent vient en fonctionnement, vous êtes tout à fait d'accord pour que nous en donnions plus ! Donc, je trouve que ce n'est pas cohérent comme démarche. Nous allons donc vous transmettre, et nous en parlerons lors du prochain Conseil Municipal, toutes les dépenses afférentes à la crise sanitaire et surtout les pertes de recettes. Il faut quand même que vous sachiez, sur le stationnement, nous avons perdu au moins 200 000 €. Sur les loyers que nous n'avons pas demandé à nos locataires, nous avons perdu 100 000 €. Il en est de même pour les recettes sur

les chalets du Marché de Noël. D'accord on n'avait pas un certain nombre de dépenses en face mais pour les illuminations, nous avons dépensé autant que d'habitude, peut-être même plus, puisque l'on voulait que notre ville soit illuminée, décorée. Donc, il y a eu des plus d'un côté, il y a eu des moins de l'autre. Pour les masques, ce sont 300 000 €. Donc, vous voyez, petit à petit ça fait quand même des dépenses plus importantes. Le centre de vaccination, le centre de dépistage. Aujourd'hui, en trois mois, pour le centre de vaccination, on en est à 70 000 € de dépenses et ce n'est pas fini. Les vaccinations vont trainer, vu la rapidité de notre Gouvernement pour obtenir des vaccins, jusqu'à l'automne. Les dépistages, on ne sait pas combien de temps ça va durer. Autres exemples, les tests salivaires. On nous dit, lors des réunions en visio-conférence très régulières que j'ai avec le Préfet, que l'on ne sollicitera pas les collectivités pour une aide quelconque en matière de tests salivaires. Oui sauf qu'une semaine après, on nous demandait de l'aide parce qu'il n'y avait pas assez de personnel. Tout est comme cela ! Il faut bien que l'on soit là, comme vous dites, en accompagnement, mais peut-être pas de la même façon qu'habituellement.

Est-ce que quelqu'un veut répondre quelque chose ? Eddie STAMPONE nous t'écoutez.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire.

Je vais répondre à Monsieur LANÇON sur les quelques points qu'il a évoqués. Effectivement, sur le Conservatoire, je n'y reviendrai pas, j'avais presque envie de dire « A qui la faute finalement ? ».

Sur notre soutien aux structures qui sont d'intérêt communautaire, effectivement, Madame le Maire a précisé que la Ville de Montbéliard était la seule à participer à ces structures-là. Moi, je me pose une question sur une certaine structure qui est située dans une ville pas très loin d'ici que vous connaissez bien pour lequel aucun financement communal n'intervient. Après tout, pourquoi la Ville de Montbéliard interviendrait et les autres villes n'interviendraient pas et pourquoi sur d'autres structures qui sont communautaires, les villes n'interviendraient pas ?

Sur le point concernant le taux de réalisation, Monsieur LANÇON, il n'est pas de 75 %. Pour le fonctionnement, il sera de 92,23 % et pour l'investissement, il sera de 78,60 %. Il sera au-dessus du taux de réalisation de 2019. Il est de toutes façons au-dessus du taux de réalisation des collectivités de la même strate démographique que la nôtre puisque pour les communes de 10 000 à 49 999 habitants, le taux de réalisation en investissement est de 47 % donc nous faisons mieux. Vous allez peut-être trouver quelque chose pour dire que, finalement, on est dans la strate sans être dans la strate et puis la strate n'est pas forcément très parlante mais, en tous cas, ce sont les chiffres que nous avons.

Concernant l'impact de la crise COVID sur les finances de la Ville, on retrouvera en annexe du Compte Administratif, donc le 31 mai si tout va bien, on retrouvera une annexe sur l'impact de la crise COVID. C'est une annexe qui ne prend en compte que les dépenses supplémentaires, elle n'est pas très parlante, on va essayer de voir comment on peut la rendre un peu plus complète.

Sur les politiques publiques, vous nous dites que vous auriez aimé que l'on réoriente nos politiques publiques et que l'on revoie certains crédits de fonctionnement dans cette année exceptionnelle. Je n'ai pas bien compris, vous avez tout à coup, à ce moment-là, parlé de sécurité et des trois policiers municipaux, est-ce que vous nous suggérez qu'il aurait été préférable de ne pas embaucher trois policiers municipaux ? Est-ce que l'on fait trop dans la sécurité ? Au contraire, est-ce que vous avez d'autres crédits de fonctionnement que vous aimeriez revoir redéployés ? Ou alors, comment est-ce que vous feriez pour financer le fonctionnement supplémentaire que vous souhaitez voir et puis, quel est ce fonctionnement supplémentaire que vous voulez ? Et puis, pour quel montant ? Voilà les questions que j'aimerais aussi vous poser, pour lesquelles on n'a pas vraiment, aujourd'hui, de réponses dans votre discours. Vous avez donné un discours un peu large sans vraiment rentrer trop dans le détail.

Je n'ai pas bien compris le montant que vous avez cité mais la différence entre cette année et l'année dernière c'est 121 000 €. Je n'ai pas bien entendu ce que vous avez dit donc je préfère le préciser.

Nous avons inscrit l'an passé 2 257 000 € pour les associations, ça sera 2 136 000 € pour cette année et donc une différence de 121 000 €.

Effectivement, nous assumons notre politique dans un contexte particulier du COVID et grâce aussi à des finances qui sont assainies même si, bien évidemment, cela peut peut-être vous contrarier.

Madame le Maire

Philippe TISSOT voulait prendre la parole.

Monsieur Philippe TISSOT

Merci Madame le Maire. Comme on a parlé, Monsieur LANÇON, des trois grosses structures culturelles, je voulais dire un petit mot par rapport à cela, cela me paraît important. Vous me savez très attaché au bon fonctionnement et à l'équilibre de ces trois structures en particulier et je confirme ce que vous a dit Madame le Maire à savoir que nous avons vraiment pris le temps de discuter avec les directeurs de ces trois structures et que les choses ont bien été entendues. L'an dernier, les trois structures ont bénéficié du chômage partiel et nous avons pris la décision en fin d'année alors que l'on s'est quand même longtemps posé la question, pendant plusieurs semaines en tout cas, de savoir si on allait réduire le dernier versement de subvention ou si on allait le maintenir en l'état. L'an dernier, on l'a maintenu en l'état et cette année, compte-tenu du fait que nous allons bientôt être au mois d'avril et que les structures pour, l'instant, n'ont pas encore pu fonctionner, automatiquement, il y a des économies qui ont été réalisées et la baisse de subvention a été entendue, discutée, négociée et il est bien entendu que c'est une baisse qui portera sur l'année 2021 et que les choses reprendront leur cours normal, si l'état sanitaire le permet, pour l'année 2022. Cela a été bien entendu et bien compris. Monsieur STAMPONE m'a un petit peu coupé l'herbe sous le pied tout à l'heure parce que j'allais précisément dire ce qu'il a dit lorsqu'il a pris la parole, à savoir que la Ville de Montbéliard n'a jamais amoindri son soutien à notre Scène Nationale qui est, effectivement, installée à Montbéliard mais qui est une structure d'intérêt largement communautaire et, en principe, dans le fait, que PMA soutienne la Scène Nationale à la même hauteur environ que la Ville de Montbéliard, il est, en principe, pas réglementaire d'avoir également un financement qui apparaît comme un financement croisé, vous le savez très bien, de soutien de la Ville de Montbéliard. La Ville de Montbéliard qui tient beaucoup à sa Scène Nationale n'a jamais failli dans le soutien financier alors qu'effectivement, nous avons le même cas avec une structure dans une ville voisine dont le choix a été fait par PMA, lors de sa construction et d'implantation, et sauf à m'expliquer le contraire, la ville ne met pas un centime de fonctionnement dans cette structure puisqu'elle coûte très chère, elle coûte très chère à PMA qui en paye plus de 90 % du fonctionnement en dehors des recettes propres. Alors, c'est très bien, je ne conteste pas mais il n'empêche que l'on ne peut pas accuser la Ville de Montbéliard, aujourd'hui, de ne pas faire les choses.

Pour ce qui est du Pavillon des Sciences, je tiens quand même à préciser que le Pavillon des Sciences a un intérêt qui est, aujourd'hui, de la Grande Région puisqu'il a été décidé, au niveau régional, et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre Monsieur LANÇON, que le label de la culture scientifique avait été décerné au Pavillon des Sciences pour la Grande Région. Donc, la Région n'a jamais failli dans son soutien au Pavillon des Sciences, on est d'accord mais je rappelle quand même que, sur le plan pôle métropolitain, la Ville de Belfort était engagée aux côtés de la Ville de Montbéliard dans le soutien au Pavillon des Sciences qui n'était même pas comparable par ailleurs au soutien de la Ville de Montbéliard et que, ces deux dernières années, la Ville de Belfort a divisé par vingt son soutien. Divisé par vingt ! Vous pouvez regarder les chiffres ! Donc, je pense que le jour où la Ville de Montbéliard aura divisé son soutien par vingt, on en est quand même loin ! On a encore un bel engagement au Pavillon des Sciences parce que nous voulons, à Montbéliard, soutenir la culture scientifique.

C'est idem pour le Centre Régional d'Art Contemporain qui, aujourd'hui, est labellisé d'intérêt national. Il est soutenu par différents partenaires et la Ville de Montbéliard, de manière identique, dans des financements qui pourraient être considérés comme financements croisés, ne manque pas d'apporter son soutien avec une petite réduction qui a été consentie avec la Directrice, j'ai beaucoup discuté avec elle, en sachant bien que, l'an prochain, on reviendra, je le dis encore une fois, au niveau qui

était celui de 2019 en espérant que nous sortirons de la crise et que nous pourrions fonctionner de manière, à nouveau, normale.

Voilà ce que je voulais dire et je vous en remercie.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je vais essayer d'être plus clair. Je ne vous ai jamais dit que vous ne donniez pas assez aux structures culturelles, je n'ai jamais dit cela Madame le Maire ! J'ai simplement dit, et je vais le répéter, que dans cette année exceptionnelle, des mesures exceptionnelles auraient été bienvenues et que les crédits de fonctionnement restent au même niveau. Parce que si on rentre dans les détails : au niveau des crédits de fonctionnement, c'est 179 000 € parce qu'évidemment à côté il y a l'investissement et les projets et on sait très bien, par mécanique, qu'entre ces crédits de fonctionnement qui globalement se restreignent encore, les crédits sur projets, les crédits d'investissement fluctuent fortement. Là, vous reprenez, par exemple, 307 000 € et en 2019, c'était 314 000 € sur les projets. Etc. Donc, je veux dire par là que la cohérence de mes propos c'est aussi de dire -et je vais répondre à Monsieur STAMPONE qui me pose la question- trois policiers municipaux dans une situation tendue, qu'est-ce que l'on fait, on enlève de l'argent où on peut et les marges de manœuvre sont faibles. Vous avez décidé de réduire le nombre d'annuité de la résorption de la dette à 7,0 et quelque chose qui est à 7,4 ou 7,5, c'est un bel effort mais dans cette exceptionnalité de cette année, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas donné une année blanche. Toutes les collectivités autour l'on fait et je me disais que la Ville de Montbéliard pourrait aussi le faire.

Deuxième point : vous êtes en train de dire, Madame le Maire, vous me prenez à témoin et Monsieur STAMPONE aussi, il n'y a que la Ville de Montbéliard qui paye. J'ai dit la même chose que vous, j'ai simplement employé d'autres termes, j'ai dit « l'effort de centralité à Montbéliard est très fort parce que la Ville est petite par rapport à l'agglomération ». A Dijon, le budget pour l'Opéra, ce n'est pas grand-chose par rapport à leur budget, c'est une ville centrale forte en nombre d'habitants. Je n'ai pas dit autre chose que cela. Ne me faites pas dire « vous ne voulez pas ci... ». Non. Non pas du tout ! Et, s'il faut que d'autres villes payent pour des équipements vraiment communautaires, aucun souci, vous le savez très bien. Mais, les quatre millions que vous mettez dans un équipement, c'est presque 33 %, pas tout à fait, du montant total, avouez quand même... Je reprends les courriers de trois, quatre ans, la Ville de Montbéliard s'est fait un petit peu avoir !

Madame le Maire

Ecoutez, comme a dit Eddie STAMPONE, il fallait le faire avant le Conservatoire ! Vous avez choisi, vous, de faire la piscine à Sochaux, puisque vous étiez Vice-Président aux sports à l'époque, avec toutes les difficultés que rencontrent d'ailleurs cet équipement aujourd'hui, c'était un choix qui, aujourd'hui, s'avère pas forcément très judicieux.

Monsieur Eric LANÇON

Il coûte moins cher que l'Axone au niveau de l'Agglomération !

Madame le Maire

Je ne sais pas, je n'en suis pas sûre !

Monsieur Eric LANÇON

Il coûte moins cher que l'Axone ! Pour l'instant !

Madame le Maire

En tous cas, l'Axone fait venir des gens de l'extérieur qui viennent ensuite en ville...

Monsieur Eric LANÇON

Il coûte moins cher que l'Axone ! Les chiffres parlent !

Madame le Maire

Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Effectivement, vous avez dit tout à l'heure que nous avons une lecture différente, cela me rassure ! Au final, vous nous demandez de ne pas mettre trois agents de Police Municipale supplémentaire, c'est une des différences entre nous. Vous sous-entendez, si j'ai bien compris, en parlant des 7,09 années de CAF d'endettement que l'on pouvait faire un effort supplémentaire donc vous nous demandez, vous auriez, vous, si j'ai bien compris, endettez davantage la Ville en cette année particulière. Si j'ai bien compris, Monsieur LANÇON ! Vous voudrez bien me le dire ou pas, me confirmer ou m'infirmer ! Je ne sais pas.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On va arrêter le dialogue parce qu'il y a peut-être d'autres personnes qui veulent intervenir dans votre assemblée.

Madame le Maire

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci Madame le Maire. On parle de bataille de chiffres et on nourrit une discussion sur le budget, moi, je vais revenir à la question des Cités Educatives et tant que je n'aurai pas de réponse qui puisse me satisfaire, je continuerai à vous interpellier sur ce sujet. Moi aussi, je vais prendre des chiffres et simplement vous poser la question, puisque que vous nous rétorquez souvent peut-être de trop négliger l'aspect de la sécurité, ce qui est un faux procès, à mon sens, je voulais donc vous poser la question : quelle était votre ambition républicaine pour l'égalité des chances et des territoires ? Je reprends le budget. Cités Educatives : 51 300 € sont indiqués à la page 8. J'ai bien entendu, je m'adresse ici à Monsieur GAUTHER, que vous comptiez développer un projet mais je ne comprends pas, au regard de l'urgence sociale et éducative sur le quartier pourquoi vous n'allez pas chercher cet argent. La réponse que je voudrais, que j'aimerais que vous nous apportiez n'est pas que pour nous, les élus, mais pour les habitants de Montbéliard et de la Petite-Hollande. Le dispositif interministériel des Cités Educatives prévoyait, pour les exercices 2020-2021-2022, un budget de 810 000 € -si mes chiffres sont bons- à déployer sur deux quartiers : celui de la Petite-Hollande et celui de Champvallon à Bethoncourt. Je vais reprendre moi-même les chiffres. L'année dernière, on avait à peu près un budget -je n'ai pas fait le compte exact- de 50 000 €, vous nous proposez 50 000 €, à lire les chiffres, on pourrait dépenser beaucoup plus et, là, ça ne serait pas de l'argent -pour répondre à Monsieur STAMPONE- qui viendrait de la Ville mais qui est un dispositif interministériel pour déployer des projets qui n'opposeraient pas la sécurité à l'éducation. Quand on lit le rapport du CCAS, le bilan du CCAS indique lui-même une augmentation de la pauvreté, des retards dans les apprentissages des enfants, des retards aussi dans la prise en charge des soins des enfants. Quand on connaît les problèmes de sécurité que connaît aussi le quartier, et nous n'opposons pas la sécurité à l'éducation, je vous demande quelle est votre ambition républicaine pour ce quartier, pourquoi ne voulez-vous pas investir dans l'éducation, prendre en charge ce projet et faire vivre la promesse de l'égalité républicaine dans tous les territoires ? Merci.

Madame le Maire

Avant qu'Alexandre GAUTHIER ne réponde, moi, je vais quand même vous dire, Madame MARCHAL, que quand une commune comme celle de Montbéliard, 25 000 habitants, met dans l'éducation 5 000 000 €, c'est ce qui a été précisé par Eddie STAMPONE, 5 400 000 € pour le sport et la jeunesse, on est à 10 400 000 € déjà, plus de 3 000 000 € pour toutes les interventions sociales sans compter les interventions du CCAS puisque, là, ce sont d'autres actions sociales et bien, on n'a pas la même manière de voir les choses.

Quant aux Cités Educatives, dispositif qui commence, je pourrais vous citer une action qui a extrêmement bien marché dernièrement qui s'appelle « Apprendre à rouler à vélo » qui a été réalisée - je ne peux pas vous donner comme cela le coût mais Alexandre nous le donnera peut-être-, qui est un dispositif qui fonctionne extrêmement bien dans plusieurs écoles de la Petite-Hollande. Il y a beaucoup d'enfants qui ne savent pas faire du vélo à 8, 9, 10 ans, en tous cas, en école primaire et qui, grâce à ce dispositif et aux éducateurs sportifs qui ont été embauchés à cette occasion-là, savent ensuite faire du vélo et peuvent en demander l'achat à leurs parents. Cela est un des exemples qui fait partie de Cités Educatives. Mais enfin, les chiffres que je vous ai cités ... On peut s'exonérer des chiffres bien sûr, néanmoins, ils sont quand même parlants : 5 000 000 € pour l'éducation, 5 000 000 € pour le sport et la jeunesse, 3 000 000 € pour les interventions sociales sur un budget comme celui de la Ville de Montbéliard, c'est quelque chose d'éminemment important.

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais essayer de répondre mais, d'abord, on va essayer de décortiquer un petit peu tout ça. Mais avant toute chose, en propos liminaire, ce n'est peut-être pas le sens de vos propos ou vos propos ont dépassé le cadre de votre pensée, je ne vous permettrai pas de dire que l'on n'est pas dans l'égalité des chances républicaines. Je ne vous permettrai pas de dire cela !

Sur les Cités Educatives, je vais vous répondre un petit peu sur ce que l'on a fait et à quel stade nous en sommes parce que c'est vrai que c'est une question qui revient souvent et je vous avais promis que je prendrais le temps de vous expliquer. J'ai un petit tableau qui reprend l'ensemble des actions que nous avons déjà mis en place même si, aujourd'hui, et je reviendrai et j'expliquerai davantage pourquoi, on ne peut pas se satisfaire de la tournure que prend Cités Educatives. Avant cela, je rappelle quand même que sur le secteur REP +, c'est-à-dire sur le secteur de la Petite-Hollande puisque c'est de cela dont nous parlons, il y a trois, quatre ans, lorsque le Gouvernement a décidé de mettre en place des dispositifs de dédoublement de classes de CP et de CE1, d'abord les classes de CP, c'était une idée d'avoir plus de profs que d'élèves et donc d'aller sur des dispositifs avec deux enseignants par classe, nous avons fait le choix très fort de dédoubler en physique les classes de CP, ce qui permet d'avoir des classes de CP limitées à 12 ou 13 élèves, en tous cas, en-dessous de 14, ce qui favorise l'apprentissage. Nous avons donc renouvelé l'année d'après la même opération sur les classes de CE1. Nous avons renforcé le « savoir nager » avec un renforcement de la présence des cours de natation dans le temps scolaire des élèves scolarisés en REP+, nous avons favorisé dans ce secteur, en priorité, ce qui était dans notre Programme Pluriannuel d'Investissement, le déploiement des classes numériques. Nous avons d'ailleurs, je le rappelle, puisque l'on parle des Cités Educatives, acheté des tablettes informatiques pour la continuité pédagogique. C'était une enveloppe quand même de 32 000 € dans le cadre du fonds d'amorçage. On aurait pu le déployer ailleurs, on a favorisé, encore une fois, la Petite-Hollande et quand je dis « favorisé », on le fait parce que nous sommes pour l'égalité républicaine, nous voulons renforcer justement ces schémas de réussite et d'égalité républicaine. Nous avons aussi mis en place un certain nombre de dispositifs à travers le sport, à travers la culture. On essaye de mettre en place, avec l'espace Jules Verne, avec l'espace jeunesse du Jules Verne, avec la MJC, avec les acteurs associatifs sur le terrain un certain nombre de projets aussi dans le temps extrascolaire bien entendu. Et puis, nous essayons d'avoir des liens avec le collège, entre nos écoles du secteur et le collège. Après, je ne vais pas vous citer l'ensemble des actions. Je crois aussi que la réussite, le vivre-ensemble et puis l'égalité républicaine passent aussi par d'autres types d'action ou plutôt un renforcement des actions existantes. Je vous en avais déjà parlé. La dernière fois, je vous avais déjà parlé de la problématique que l'on peut rencontrer aujourd'hui du fait de travailler de façon trop cloisonnée. Notre volonté est de décroisonner, d'aller

hors les murs, de travailler différemment. Je rappelle quand même quel était l'objectif initial des Cités Educatives quand ça a été mis en place il y a un an et demi, je cite « Le label Cités Educatives vise à mieux coordonner et à amplifier les dispositifs déjà existants portés par l'Etat, les collectivités, les acteurs du terrain pour proposer un suivi et un accompagnement plus fin des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans ». Aujourd'hui, on est à côté de la plaque ! Et quand je dis « on », je ne parle pas de, nous, Ville de Montbéliard. Cités Educatives, quand ça a été mis en place sur notre territoire, ça a été trois collectivités : la Ville de Bethoncourt, la Ville de Montbéliard, un pilotage par Pays de Montbéliard Agglomération avec une partie de financement sur les crédits Cités Educatives qui ne rentrent pas dans les projets, qui allaient sur un financement du poste sauf, qu'aujourd'hui, le poste n'est pas occupé parce qu'il y a eu des arrêts maladie, des congés, des machins, des ceci, des cela... Bon, là-dessus, ça pose un problème de pilotage. Clairement, il n'y avait plus de pilote dans l'avion. C'est pour cela que je vous dis et je vous le répète, on ne peut pas se satisfaire de la tournure que prennent les choses. Face à cela, le Sous-Préfet a dit « Je reprends le pilotage avec mes services ». Sauf que deux personnes de la Sous-Préfecture qui devaient, normalement, assurer la continuité des Cités Educatives sont parties sur d'autres missions donc, aujourd'hui, on a deux fonctionnaires en moins à la Sous-Préfecture qui n'ont pas été remplacés, dont les postes n'ont pas encore été remplacés. Donc, assurer un pilotage là-dessus, ça commence à devenir compliqué. On a rencontré le Sous-Préfet il y a un peu plus de deux mois, on avait pris rendez-vous, le rendez-vous a été décalé et on est censé le revoir fin mars, après, je ne sais pas, aujourd'hui, où on en est mais en tous cas, il y a urgence à remettre en place un vrai comité de pilotage puisque c'était aussi la volonté du Sous-Préfet de travailler différemment. Pour vous donner un autre d'idée, dans le contexte COVID, on n'a pas pu faire tout ce que l'on souhaitait faire, malheureusement, mais il y a eu le fonds d'amorçage à hauteur d'environ 54 000 €, ça c'était l'année dernière, donc ce sont toutes les réalisations que l'on peut mettre en place avant de rentrer très concrètement dans les dispositifs Cités Educatives. Je vous ai parlé de l'achat de tablettes pour avoir des classes numériques, on avait aussi la réalisation de ce que l'on appelle la « borne de stage » qui est un site internet pour améliorer le dispositif de recrutement, pour faciliter les accessions aux stages pour les jeunes étudiants, une aide au permis de conduire. Et puis, pour ce qui concerne la mise en œuvre concrète des Cités Educatives, pour favoriser la réussite républicaine et pour favoriser aussi la cohésion sociale, on a mis en place un dispositif en lien avec le PRE qui s'appelle le « médiateur famille », cela veut dire, qu'aujourd'hui, on dégage du temps sur le travail de nos médiateurs pour qu'ils aillent faire le lien entre les écoles et les familles qui sont les plus en difficultés. Pourquoi ? Parce que l'on avait aussi le projet de « Maison des parents » sauf qu'aujourd'hui le problème de la « Maison des parents » c'est que l'on a que les « bons » parents qui viennent dans ce dispositif. Les parents des élèves en décrochage et en grande difficulté ne viennent pas. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, on a un problème de captation, on n'arrive pas à aller les chercher. Donc, la question, c'est qu'est-ce que l'on fait et comment on fait pour y aller ? Donc là, le « médiateur famille » c'est une approche, on va le renforcer et on souhaite le renforcer dans le cadre des Cités Educatives. Pour aussi favoriser cette captation, ça commence dès le plus jeune âge pour faire ce lien avec les familles et, pour cela, il faut des ATSEM supplémentaires, c'était l'un des grands axes aussi des Cités Educatives et on a renforcé le nombre d'ATSEM dans les maternelles du secteur REP+ notamment avec des contrats d'apprentissage avec des apprentissages qui sont faits avec des personnes venant du quartier. C'est aussi un contrat d'accession première chance. Comme je disais, il y a eu un pilotage du Sous-Préfet, le Sous-Préfet, sans forcément nous demander un petit peu notre avis, a fait une adhésion, adhérer à un projet qui est un beau projet, qui s'appelle l'AFEV, je pense que vous connaissez, c'est l'Association et la Fondation des Etudiants pour la Ville. Ça permet, un peu comme le CLAS, de favoriser et de renforcer l'accompagnement des lycéens et des étudiants sur tout ce qui est dispositif d'aide aux devoirs. Après, il y a toutes les activités physiques, sportives et culturelles qui devaient aussi rentrer en compte dans le temps scolaire mais qui n'ont pas pu se mettre en place à cause du protocole sanitaire : le « vélo pour tous » qui vient d'être cité par Madame le Maire et puis d'autres actions qui sont en cours, notamment ce que l'on a mis en place l'été « Le bel été », ce dispositif de l'école apprenante et puis d'autres projets, cet été, qui étaient le cinéma en plein air et des activités renforcées au niveau de la MJC. Je reviens quand même juste sur les objectifs des Cités Educatives qui sont : coordonner des actions existantes. Aujourd'hui, je vous l'ai déjà dit, et c'est bien le problème, c'est que l'on a l'impression de renforcer les subventions, on a l'impression de saupoudrer davantage des projets supplémentaires ou complémentaires sans qu'il y ait ce véritable travail de coordination et de transversalité avec les services de l'Agglomération et surtout avec les services de l'Etat. Aujourd'hui, c'est ce qui me pose problème et c'est pour cela que je souhaite, que nous souhaitons rencontrer de nouveau, le plus rapidement possible, les services de la Sous-Préfecture pour réorganiser -c'était le but de la réunion du mois de janvier-, pour retravailler

différemment au niveau du co-pilotage parce qu'aujourd'hui, nous, en tant que ville, nous n'avons pas le pilotage puisque ce n'était pas prévu comme ça, nous ne pouvons pas de fait piloter les actions de la Ville de Bethoncourt. Aujourd'hui, il y a urgence à agir et à réagir mais le problème c'est que ce sont des choses qui ne nous appartiennent pas et qui, à ce niveau-là, nous dépassent un peu, sinon, le fait de relancer sans cesse les services de la Sous-Préfecture.

Madame le Maire

Vous voyez que Cités Educatives, c'est un grand, grand mot, derrière, il y a beaucoup d'actions que la Ville fait depuis de nombreuses années, ce n'est pas quelque chose de nouveau qui se met en place grâce à Cités Educatives. Et, si j'ai bien compris le message fort qui vient d'être passé, c'est une meilleure cohérence de tout ce qui existe déjà parce que si tous nos enfants de tous les quartiers participaient à toutes les activités que nous proposons, quelles soient sportives, d'animation, culturelles ou autres, aucun enfant ne serait laissé sur le côté et ce qui lui permettrait d'évoluer et de grandir tout à fait positivement.

On va voter ce budget parce que l'heure tourne. Alors, rapidement Philippe !

Monsieur Philippe TISSOT

Juste dire un petit mot parce que je n'ai pas pu, tout à l'heure, prendre la parole, j'ai été un petit peu coupé. C'est très rapide. Dans le domaine culturel, quand on a évoqué la Ville de Dijon avec l'opéra-théâtre puisque vous l'avez évoqué, Monsieur LANÇON, je tiens quand même à rappeler pour l'assemblée que si on s'était laissé faire il y a deux ans en arrière, lors de la volonté de l'Etat de nous aider à créer un grand orchestre régional Bourgogne Franche-Comté, la Ville de Dijon n'avait pas d'autre plan que de nous faire absorber le déficit abyssal de l'orchestre et une reprise, aux comptes de Dijon plus Besançon plus Montbéliard plus PMA, de musiciens que l'on ne savait plus payer à Dijon. Donc, on est sorti de cette affaire parce que l'on a été extrêmement vigilant. On continue nos efforts pour essayer de créer un orchestre régional mais de manière plus saine et plus sereine pour Besançon, pour Montbéliard et pour PMA.

Madame le Maire

L'avenir nous le dira parce que c'est encore un sujet épineux !

Monsieur Philippe TISSOT

Oui mais en tous cas, on a évité d'absorber un déficit extérieur que l'on voulait encore, indirectement, faire porter à la Ville de Montbéliard.

Et puis, pour le budget des projets, que vous disiez, si j'ai bien compris, un petit peu en baisse, je voulais simplement dire que l'on ne peut pas comparer d'une année sur l'autre le budget culturel alloué aux projets parce que beaucoup de projets sont, dorénavant, devenus biennales et ils n'ont pas la même hauteur de financement donc on ne peut pas juger d'une baisse ou d'une hausse du budget des projets. C'était juste une précision par rapport à cela. Merci.

Madame le Maire

Madame MARCHAL, vous voulez prendre la parole.

Madame Sidonie MARCHAL

Juste peut-être pour poursuivre avec Monsieur TISSOT. C'est plus une demande d'information à laquelle j' imagine qu'il sera heureux d'y répondre ! On budgétise 100 000 € pour des études concernant le site du Château, on va voter les opérations d'archéologie préventive au niveau de l'Esplanade ou en contre-bas, nous aimerions connaître quel est votre projet pour le Château, sans aucune polémique mais parce que c'est un budget important, 15 millions, et des études sont lancées... C'est une demande d'information.

Madame le Maire

On ne vous en donnera pas beaucoup parce que le projet commence seulement à être mis sur les rails, la seule chose qui est certaine c'est que nous devons, avant de faire quoi que ce soit, faire des études pour savoir ce qu'il y a dans les soubassements de l'Esplanade, sous la rue des Tours. Nous devons conforter les bâtiments parce qu'il y a des bâtiments qui sont en mauvais état comme la Maison du Bailly et c'est un préalable à tout. Ce projet qui va s'étaler sur un ou deux mandats au vu de l'importance des travaux et des finances qui devront être mobilisés nécessite bien sûr que l'on fasse des études extrêmement approfondies quelles soient historiques, patrimoniales, archéologiques, touristiques, culturelles... Notre volonté c'est de faire de ce bâtiment le bâtiment phare de Montbéliard et du Pays de Montbéliard mais cela nécessite, vous vous en doutez bien, des semaines et des mois de réflexion et d'étude mais c'est un projet qui le mérite bien. Alors, 100 000 €, c'est une première mais, vous avez vu que dans l'Autorisation de Programme, on a budgété, évidemment sur plusieurs années, 15 millions d'euros. Pour le moment, c'est tout ce que l'on peut vous dire mais vous le comprenez bien.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Merci Madame le Maire. J'avais déjà une remarque de forme : dans le document que vous nous avez présenté tout à l'heure, sur les emprunts et les dettes, je crois qu'il faut être vigilant sur les messages que peuvent faire apparaître des graphiques. Vous nous avez montré un graphique -il est page 18 de votre document- sur les emprunts et les dettes et l'évolution qu'il peut y en avoir. Quand on regarde le graphique, on se dit « Finalement, les emprunts et les dettes assimilés ont été plus que divisés par deux » parce que la colonne en question est deux fois plus petite sauf que si on était parti de zéro, on ne verrait pas du tout cette évolution-là. Je crois que c'est un petit peu gênant de faire ce genre de choses. Je ne veux pas faire un procès d'intention mais, simplement, soyons vigilant sur les messages qu'un graphique peut faire apparaître alors que la réalité n'est pas la première impression que l'on peut avoir. Ça, c'était juste une remarque de forme.

Moi, j'avais deux points à développer sur les Autorisations de Programme mais je serai rapide. Vous en avez parlé et c'est dans le budget, c'est aussi l'objet de la délibération n°9 mais j'interviens tout de suite malgré tout puisque cela a été évoqué et c'est dans le développement du budget. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur STAMPONE, qu'il y avait des évolutions sur les Autorisations de Programme et on comprend très bien qu'en ce qui concerne l'école Louis Souvet, il faut clore les choses. Par contre, il y a deux points que vous n'avez pas beaucoup développés c'est ce qui concerne le centre Simone Veil et le centre Lou Blazer. Ce que l'on remarque sur le centre Simone Veil, -je ne veux pas développer pour l'autre mais c'est à peu près dans les mêmes ordres de grandeur- c'est que l'on avait voté 1 270 000 € et puis, il y a un ajustement de 1 161 000 €, c'est-à-dire que, finalement, on en met deux fois plus. Alors, que l'on fasse deux fois plus de choses, ça peut se concevoir, je ne pose pas la question. Moi, cela m'interroge sur deux choses.

La première, c'est que je me dis que la première étude qui avait été faite... je ne sais pas mais quand on construit une maison et que l'on dit « Ecoutez, cela ne va pas être 200 000 €, cela va être 400 000 € », on se dit qu'il n'y a pas eu vraiment de prévision. Donc, en fait, cela interroge là-dessus.

Cela m'interroge à un deuxième niveau, c'est au niveau du fonctionnement de la démocratie, c'est peut-être un grand mot quand on parle de cela, mais, quand il y a un projet, on vote un projet mais, là, on a voté un projet et puis, en cours de route, on nous dit « Attendez, en fait, ce n'était pas ce montant-là, c'est un montant qui est deux fois plus important ». Ce qui veut dire que l'on escamote une partie du débat puisque l'on n'aura pas débattu sur un projet à 2 400 000 € mais on a débattu sur un projet à 1 270 000 €. Donc, en fait, c'est quelque chose qui pose problème.

Dernier point sur lequel je voulais intervenir qui concerne aussi sur les Autorisations de Programme et qui est en lien avec une autre délibération qui est un peu plus loin, ce sont les 30 000 € de subvention pour l'achat de vélos électriques. C'est bien. Ça ne représente, c'est vrai, que vingt vélos sur une commune de 25 000 habitants, certainement qu'il y a beaucoup de gens qui ont déjà des vélos et il y en a plus beaucoup à aider mais bon, on en a discuté en Commission, on a dit « c'est un lancement,

on pourra rallonger un petit peu si c'est vraiment nécessaire... ». D'accord. C'est bien que l'on puisse développer ce genre de choses mais quand on regarde les nouvelles Autorisations de Programme qui sont créées, je vois les axes Flamand, Faubourg de Besançon entre autres, deux axes qui pourraient permettre de mieux circuler en vélo. Le Faubourg de Besançon, c'est quand même un coupe-gorge, quand on arrive au Temple Saint-Georges et que l'on veut venir Place Ferrer, on ne sait pas toujours où bien se mettre en vélo, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs. En fait, il y a une subvention qui est donnée pour l'achat de vélos électriques mais on se rend compte que les travaux qui vont permettre de mieux circuler -je cite ces deux-là mais il y en aurait sans doute bien d'autres- sont remis, je ne dis pas aux calendes grecques parce que les calendes grecques sont peut-être encore un peu plus loin que cela mais c'est quand même des Crédits de Paiement qui ne seront effectifs qu'après 2022. Il va y avoir des études en 2022, sans doute, enfin on peut imaginer puisqu'il y a 170 000 € et 200 000 € qui sont là-dedans mais il va y avoir un petit démarrage mais ça veut dire que ça va être dans longtemps et on va être encore avec pas mal de temps sans avoir d'équipements efficaces au niveau du déplacement sur des modes doux. Donc, ce sont des choses qui montrent qu'il y a une volonté de faire des choses mais je trouve qu'il y a un petit peu un manque de cohérence dans un certain nombre d'endroits. On aide les gens à acheter des vélos électriques mais ils n'auront pas nécessairement de quoi fonctionner. Voilà.

Madame le Maire

Pour vous répondre sur le centre Simone Veil et Lou Blazer avec une augmentation des Autorisations de Programme, cela vient, essentiellement, du fait que ce sont deux bâtiments en réhabilitation pour lesquels les coûts, au démarrage de la première étude, ont été sous-évalués. Vous savez, quand on tape dans l'ancien, on a toujours des surprises et c'est rarement des bonnes. Il y a eu une sous-évaluation des travaux à faire. Néanmoins, ce sont deux centres, que ce soit Simone Veil ou Lou Blazer, qui ont toute leur importance et qui vont trouver toute leur pertinence. Vous voyez bien comment, avant la crise sanitaire, le centre Simone Veil fonctionnait, il fonctionnait très, très bien, c'est un véritable succès et il faut, évidemment, poursuivre dans cette voie-là.

Quant aux AP sur les deux voies structurantes dont vous parlez en disant « C'est dans longtemps ! », oui, on ne va pas casser les rues aujourd'hui, on n'a pas encore fait les études pour savoir comment on va faire pour enfouir les réseaux, comment élargir les trottoirs ou installer une voie cyclable. Ça demande du temps, de la réflexion. C'est bien dommage que vous ne l'ayez pas fait, Monsieur LACHAMBRE, quand vous étiez à notre place ici.

-Intervention inaudible de Monsieur Bernard LACHAMBRE-

Madame le Maire

Vous dites toujours que, nous, ça prend trop de temps et bien, je vous le dis, il fallait le faire quand vous étiez là ! Moi, je n'ai jamais vu dans cette assemblée, depuis vingt ans que j'y suis, aucun projet sur l'amélioration et la restructuration de toutes ces voiries. Nous sommes les premiers à le faire. Vous voudriez que l'on ait fini avant d'avoir commencé comme disait ma grand-mère !

Nous allons voter le budget si vous voulez bien. Y-a-t-il des oppositions ? Cinq. Des abstentions ? Deux. Le budget 2021 est adopté à la majorité.

Pour	:	28
Contre	:	5
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Nous passons à la question n°6 « Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021 ». Eddie STAMPONE. Si vous voulez bien, on va aller un peu plus vite car il est déjà 20h10 et nous avons passé que cinq questions, donc, on avance.

6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la reprise anticipée des résultats pour le budget des cimetières. C'est le même principe que pour le Budget Principal.

Nous vous proposons de reprendre par anticipation un résultat de fonctionnement reporté de 9 995,62 € puisqu'il n'y a pas de section d'investissement dans le budget des cimetières.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°7 « Budget Primitif – Année 2021 – Budget annexe du service public des cimetières ».

7. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Dans ce budget, il n'y a pas de section d'investissement.

Nous proposons des dépenses de fonctionnement équilibrées à 34 135,62 € dont 22 000 € de frais de personnel, des charges à caractère général pour 7 140 €, 2 000 € de charges de gestion courante et 2 995,62 € pour les charges exceptionnelles de manière à pouvoir équilibrer le budget du cimetière.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°8 « Impôts locaux – Fixation des taux 2021 ».

- Départ de Mme Céline MZOUGH -

8. IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Comme on l'a dit, on n'augmentera pas les taux d'impôt. Une petite subtilité : le taux sur le foncier bâti va passer de 22,22 % à 40,30 % puisque l'on récupère la part départementale de 18,08 %. Ça ne

changera rien pour les Montbéliardais puisqu'ils payeront à base constante le même montant de taxe foncière, c'est simplement une répartition qui est revue entre le Département et la Ville.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants sera proposée à 14,90 %

La taxe sur le foncier bâti sera proposée à 22,22 %.

La taxe sur le foncier non bâti sera proposée à 29,78 %.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Autorisations de Programme – Ajustement – Budget Primitif 2021 ».

9. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Je ne vais pas développer, ce sont les Autorisations de Programme que l'on a vu toute à l'heure.

Des Autorisations de Programme en cours actualisées. Donc, onze Autorisations de Programme avec des Crédits de Paiement qui s'élèvent à 4 211 600 €.

Des Autorisations de Programme créées avec des Crédits de Paiement à 430 000 € et une Autorisation de Programme clôturée, celle du boulodrome.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le réajustement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement,
- d'approuver les Crédits de Paiement prévisionnels pour l'exercice 2021.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Cinq.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	5

Madame le Maire

Question n°10 « Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2021 ».

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

On en a longuement également parlé.

Les subventions de fonctionnement prévus au BP 2021 pour les associations s'élèvent à 2 136 110 €.

Je rappelle également que les prestations en nature fournies sont estimées à 3 716 875 €.

Les subventions d'équipements ou d'investissement s'élèvent quant à elles à 150 014 € avec :

- 82 014 € pour les associations
- 35 000 € pour le soutien au ravalement de façades d'immeubles ou de commerces
- 30 000 € pour les subventions qui seront attribuées dans le cadre du dispositif OPAH-RU
- 3 000 € pour le dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique

La subvention d'équilibre au CCAS s'établit à 2 546 000 €.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je ne veux pas reprendre tous les propos qui ont déjà été tenus mais simplement un petit focus sur la répartition. Je vous avais déjà interpellé il y a un an exactement. On a beaucoup parlé, enfin pas beaucoup, mais un petit peu, du sport, de la vie sportive, 5 000 000 € etc. On veut bien vous croire. Moi, simplement les chiffres que l'on a devant les yeux montrent que les crédits de fonctionnement pour les clubs sportifs représentent 6,8 % de l'ensemble de 1 750 430 €. 6,8 %, je pense que vous pourriez essayer de monter un petit peu le budget, ça serait plutôt bien. Je m'adresse, évidemment, à Monsieur GAUTHIER.

Un deuxième point aussi qui nous a interpellé. En faisant un comparatif avec l'année dernière, -j'ai déjà parlé de la culture, je ne veux pas revenir dessus- sur la Petite-Hollande, il y a trois clubs sportifs qui structurent la vie associative, on a remarqué que, cette année, au total, ces trois clubs totalisent un montant de subvention de 1 000 €. Vous pouvez vérifier. Je ne veux pas vous les citer, Monsieur GAUTHIER les connaît aussi bien que moi. L'année dernière, ces trois clubs, totalisaient 8 500 € (fonctionnement, projet, investissement). À la Petite-Hollande, on ne va pas reparler de tout cela mais vous comprenez bien notre interrogation : passer de 8 500 € à 1 000 €. Si j'ai bien entendu, tout à l'heure, vous avez rencontré les associations qui n'ont pas fait de demande. Moi, cela m'inquiète ! Cela m'inquiète que certaines associations ne demandent pas. Autant, je peux comprendre, à l'extrême limite, certaines associations qui ont bénéficié de l'Etat, d'aides diverses, autant là, je m'interroge. Sur les relations entretenues entre l'équipe municipale, Madame le Maire, et ces associations, je pense que l'on est dans un moment où il faut les encourager, il faut mettre en avant. D'ailleurs, comme par hasard, samedi ou dimanche, j'ai vu un article de journal où il y avait un de ses éducateurs qui fait partie d'un de ces clubs qui faisaient des actions. Je crois qu'il est aussi important d'avoir la sécurité, ce que vous appelez la jambe droite mais je crois qu'il faut aussi l'autre jambe, celle où il faut reconnaître ceux qui travaillent pour le quartier, ceux qui sont exemplaires et de les mettre en avant et je pense que l'aide à l'investissement, aux projets, aux associations, ça serait, non seulement un signe, mais je pense que c'est de votre devoir, dans ces temps-là, de dire « écoutez, non, moi, je vous donne cela mais je veux telle chose ». Je vais essayer d'être cohérent avec mes propos. Peut-être que ces refus ou ces non-demandes -je ne sais pas ce qu'il en est exactement, je ne veux pas les mettre en difficulté, surtout pas- cela traduit aussi, je pense, des relations qu'il faut absolument renouer. C'est une traduction très concrète de dire « ben oui, on ne veut plus d'argent de la Mairie »... soit ils ne veulent plus d'argent, soit ils n'en ont pas besoin. C'est un des deux. Je ne sais pas. Je sais qu'ils émargent, par ailleurs, à la politique de la ville. On est d'accord. Mais, là, je parle de la Ville.

Encore, une troisième et dernière fois, sur l'aspect symbolique de l'aide, il y a aussi nécessité, avec les associations qu'elles soient sportives ou non sur la Petite-Hollande, de les aider -on en discutait encore avec Monsieur le Recteur par rapport à Cité Educative- on a parlé des Cités Educatives, de Chenôve et du Pays de Montbéliard, nécessité aussi de les accompagner dans ce que l'on appelle la culture, c'est-à-dire de ne pas les laisser dans leur milieu, ces associations, et surtout ces jeunes ou ces parents. Vous allez sûrement me répondre pourquoi de 8 500 €, on passe à 1 000 € dans le quartier de la Petite-Hollande. Il faut que l'on soit aussi attentif... « il y a beaucoup d'argent qui va à la

Petite-Hollande, des millions et des millions, ils n'en font rien ! ». On se rend compte, là, qu'il faut renouer et que des subventions de projet, d'investissement, c'est aussi une aide à un retour à la sérénité et un petit peu dans la république de ces associations. Je pense, Monsieur GAUTHIER nous le dira sûrement mieux que moi, que si on fait le total de jeunes et de moins jeunes qui sont dans ces associations, on est peut-être autour de 200 jeunes dans ces trois associations donc, c'est autant de familles, enfin un peu moins. Je sais que vous êtes attentifs à ce que je dis parce que je pense, Madame le Maire, que vous pensez un peu comme moi. Tout à l'heure, vous vous étiez mis à ma place, là, je me mets à la vôtre ! Voilà. Merci.

Madame le Maire

Alexandre GAUTHIER va vous répondre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur LANÇON, je suis sur la même longueur d'ondes que vous, je suis d'accord avec vous. Vous savez très bien que nous avons de très bonnes relations avec les associations sportives qui ont leurs actions sur la Petite-Hollande, Montbéliard Boxe, par exemple, la Team Impact ou le Judo-Club Petite-Hollande. Avec Christophe FROPPIER, nous entretenons de très bonnes relations aussi avec ces clubs puisqu'il a été Vice-Président en charge des sports et de la « politique de la ville » lors du précédent mandat à Pays de Montbéliard Agglomération et on les a aidés. Je vais parler de la « politique de la ville », on les a aidés dans l'accompagnement des projets dispositifs « politique de la ville » parce que le problème qu'ils ont, c'est que lorsque l'on veut émarger à des subventions, il faut faire des demandes, il faut remplir des dossiers. Et le problème que je rencontre avec ces clubs et ce n'est pas faute de leur dire, ce n'est pas faute de leur -permettez-moi l'expression- mettre quelques coups de pied au cul pour qu'ils remplissent et qu'ils remplissent dans les temps les demandes de subventions, parfois ils ne le font pas ou ils le font très mal mais on insiste et on se montre bien veillant d'où l'idée aussi d'un crédit de réserve parce que l'on sait que parfois les dossiers arrivent tellement en retard, ils arrivent en milieu d'année en nous disant « j'ai un projet », si on ne vote pas un crédit de réserve, on ne peut pas les accompagner. Par rapport à cela, on les soutient, on les accompagne. On les avait soutenus, on les avait aidés par rapport à tout ce qui était dispositif « politique de la ville » et cela va répondre à votre question qui est pourquoi la subvention passe de 8 500 € à 1 000 €, c'est déjà parce qu'il y a un club, le Judo-Club Petite-Hollande pour ne pas le citer, qui avait un salarié Moustapha TRAD que vous avez certainement connu, qui est parti en retraite et quand il est parti en retraite, le club a fait le choix de ne pas renouveler le fait d'avoir un salarié à temps plein au sein de son club. Cette année, on a fait une relance, on leur a envoyé un dossier de subvention, on les a relancés, par deux fois, pour savoir s'il n'y avait pas eu un oubli ou un problème et on n'a pas eu de réponse. Malheureusement, s'ils n'ont pas de dossier de subvention, si on ne nous remet pas de dossier de subvention, on ne peut pas leur donner une subvention, on n'a pas le droit et pourtant, on les a relancés deux fois. Montbéliard Boxe, c'est pareil, ils arrivent avec un dossier de subvention un peu en retard donc on les sollicite, on le fait de façon très informelle, on leur dit « voilà, votre dossier de subvention, il faut nous le rendre » et ils viennent un petit peu en retard avec un dossier de 1 000 ou de 2 000 € et ensuite on les accompagne. Mais souvent, ils fléchissent aussi sur des actions ou ils confondent un petit peu le fonctionnement, l'équipement, le sport, la politique de la ville. Ils ont des projets qui vont, notamment, en faveur du développement plutôt social, et plus social que sportif d'ailleurs, pour faire du lien avec les familles et on les accompagne mais, sur les dispositifs « politique de la ville » et puis, nous, sur du fonctionnement.

Mais, d'une façon plus générale, pour revenir sur les aides aux clubs, vous avez raison, les subventions ça ne représentent qu'à peine moins de 7 % du budget « sport » total de la Ville de Montbéliard. Ce qui coûte le plus cher, aujourd'hui, ce sont les infrastructures sportives municipales. Si vous n'avez pas d'infrastructures, si vous n'avez pas de gymnases, vous ne pouvez pas avoir d'activités sportives. Après, à l'intérieur de ces gymnases, vous avez des gardiens, des concierges qui s'occupent aussi donc ça aussi c'est de la ressource humaine mais qui est affectée au budget du service « sports – animations » en termes d'équipement. Mais, pour avoir fait le tour et parce que l'on est, vous pouvez me faire confiance et je sais que vous me faites confiance là-dessus, enfin, je pense, nous sommes quand même en lien avec les associations, en ce qui me concerne, les associations sportives, nous avons des liens très forts, on est quand même souvent présents, lors de leurs manifestations, lorsqu'ils ont leur entraînement, on passe les voir, en tous cas, moi, je passe les voir,

je sais que Christophe y va aussi de temps en temps, parce que l'on a ces liens qui sont même devenus, pour certains, des liens d'amitié. Les demandes qu'ils nous ont faites, il y en a deux principales : la première c'est d'avoir accès à des équipements pour pouvoir s'entraîner, les besoins se situent surtout à ce niveau et moins au niveau des subventions. Par contre, ce qui va venir, et je pense que c'est quelque chose que l'on va devoir anticiper et il y a un travail que l'on a commencé à faire, c'est que l'on a de plus en plus de clubs qui commencent à réfléchir à pouvoir avoir, non pas... parce que l'on a le problème de la baisse du nombre de bénévoles par structures associatives et c'est la réflexion sur la professionnalisation des clubs sportifs. Par rapport à cela, il y a les clubs qui s'interrogent, aujourd'hui, par rapport à leurs recettes, par rapport aux aides qu'ils peuvent percevoir sur la capacité à recruter un éducateur pour gérer un petit peu la politique sportive de l'association et puis encadrer les jeunes et les moins jeunes. Donc, par rapport à cela, c'est leurs réflexions qui sont en cours. Comment, nous, on va se positionner, Ville de Montbéliard, par rapport à cela dans les futures années ? Quels seront les dispositifs existants ? Et puis, comment on va pouvoir anticiper et accompagner cette transformation qui, de toutes façons, sera inévitable, petit à petit de la professionnalisation des associations sportives comme on a eu, il y a plusieurs années en arrière, la professionnalisation des structures culturelles ? Je crois que l'enjeu, véritablement, se situe à ce niveau plus que sur les subventions, aujourd'hui, que l'on peut avoir sur du fonctionnement. On continue à maintenir les projets sportifs comme on l'a toujours fait. Cette année, vous pouvez reprendre ligne par ligne, il n'y a pas eu de baisse par rapport à cela sinon pour les projets qui ne se feront pas ou pour lesquels on n'a pas eu de demande.

J'espère avoir été clair et avoir répondu à vos interrogations Monsieur LANÇON. Voilà ce que je peux vous dire par rapport aux interrogations.

Madame le Maire

Nous allons voter cette délibération. Des oppositions ? Cinq. Des abstentions ? Non. C'est voté à la majorité.

Pour	:	28
Contre	:	5
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°11 « Provisions comptables – Budget Principal – Budget Primitif 2021 ». Eddie STAMPONE.

11. PROVISIONS COMPTABLES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Ce point concerne surtout le recouvrement des créances sur tiers par le Comptable Public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à une reprise sur provisions de 16 682 € et de constituer une provision complémentaire pour 22 624 €.

Le solde du stock de provisions s'élèvera à 34 809 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Sidonie MARCHAL momentanément absente-

Madame le Maire

Question suivante « Garantie d'emprunt à la SCI « Le Nouvel Hexagone » - Construction du centre commercial des Hexagones et du pôle de services ». Eddie STAMPONE.

12. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SCI « LE NOUVEL HEXAGONE » - CONSTRUCTION DU CENTRE COMMERCIAL DES HEXAGONES ET DU POLE DE SERVICES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La SCI « Le Nouvel Hexagone » sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 1 404 949 €.

La SCI « Le Nouvel Hexagone » nous sollicite donc pour garantir ce prêt à hauteur de 80 % c'est-à-dire pour un montant de 1 123 959,20 €.

Vous avez dans le projet de délibération les caractéristiques de l'emprunt, je ne reviendrai pas dessus.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt jusqu'à son complet remboursement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Sidonie MARCHAL momentanément absente-

Madame le Maire

Question suivante « Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2021 – Réhabilitation de la patageoire et du bassin familial de la piscine d'été – Ajustement ». Toujours Eddie STAMPONE.

13. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – ANNEE 2021 – REHABILITATION DE LA PATAGEOIRE ET DU BASSIN FAMILIAL DE LA PISCINE D'ETE - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le 22 février 2021, nous avons voté un plan de financement pour la réhabilitation de la patageoire et du bassin familial de la piscine d'été.

Le projet était évalué à 400 000 € TTC. Après actualisation, le coût des travaux s'établira à 508 835,35 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement avec une subvention de l'Etat via la DSIL pour 209 844 € et une participation de la Ville de 214 185,46 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission compétente :

- d'approuver les présentes dispositions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de s'engager à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bien sûr, mes enfants ont profité de la pataugeoire et maintenant mes petits-enfants en profiteront, donc je ne serai pas contre, c'est très bien pour tout le monde.

Je voulais profiter de ce point pour dire que je pense que c'est bien que l'on fasse ce genre de choses mais on voit que sur le secteur de la piscine, il y a des évolutions qui sont notables quand même, même sur ce secteur un petit peu plus large et ça serait intéressant d'avoir quand même une vision à un peu plus long terme et de dire « qu'est-ce que l'on va faire ? ». Sur le secteur de la piscine, le parc de la piscine a été réduit dans sa taille pour des raisons de surveillance etc. Il n'y a pas eu d'opposition particulière par rapport à cela mais, simplement, il y a un espace qui, maintenant, est entre deux clôtures et on en fait quoi ? On a dit que cela allait faire de la biodiversité. Peut-être ! On dit cela des fois quand on ne sait pas quoi dire. Derrière le parc de la piscine, en-dessous de la mosquée, on a parlé lors d'un précédent Conseil Municipal du stade Léo Lagrange qui devient de moins en moins praticable, qui n'a plus de vestiaires etc. Mais, qu'est-ce que l'on en fait de ces choses-là ? Sachant qu'il y avait quand même une demande, au départ, d'installations sportives etc mais, finalement, depuis que l'on en a parlé, il ne s'est rien passé. Les besoins d'installations sportives, entre autres, pour le collège Lou Blazer sont toujours présents alors qu'il n'y aurait peut-être pas beaucoup de choses pour arriver à améliorer les choses. Bien sûr, il y a un petit peu de travail à faire mais il n'y en a pas tant que cela. C'est sûr que plus on laisse se dégrader les choses, plus ça va être difficile parce qu'il commence à y avoir des gens qui ont fait un peu de rodéo au milieu, ce qui fait que ça a nui à la qualité du revêtement. Ça serait intéressant d'avoir un petit peu des visions. Je parle de cela au moment où on parle de la pataugeoire de la piscine. Quel projet pour la piscine ? Qu'est-ce que l'on envisage vraiment de faire ? Est-ce que l'on remet, de temps en temps, en état quelque chose qui ne fonctionne plus très bien ou est obsolète ?

Madame le Maire

Nous avons fait faire une étude il y a deux, trois ans sur la piscine pour nous aider à réfléchir et à voir la manière dont nous pouvions la faire évoluer. Cette étude n'a pas été très concluante : pas beaucoup d'imagination dans la manière de restructurer ce bel équipement. Aujourd'hui, nous avons pris la décision de refaire la pataugeoire complètement. Cela représente un coût non négligeable. Pour quelle raison ? C'est parce que la pataugeoire attire beaucoup de familles avec des enfants en bas âge et principalement des familles du quartier et cela est important parce que quand ces familles sont là avec leurs petits, elles passent des moments agréables et puis, elles se détendent. Moi, je souhaite vraiment que l'on puisse garder cet équipement au cœur du quartier. C'est un équipement qui est dans le quartier mais c'est un équipement qui appartient aux Montbéliardais, à tous les Montbéliardais voire au-delà. On a un début de réflexion sur comment faire évoluer la piscine couverte avec celle d'été ou mutualiser certaines choses au niveau des équipements. Cette réflexion n'est pas aboutie mais, en tous cas, ce que l'on sait c'est que l'on veut garder cette et ces piscines.

Quant à l'espace vert que nous avons libéré pour en faire un espace vert tampon, aujourd'hui, il accueille quelques arbres et puis de l'herbe qui pousse, c'est fauché deux fois par an. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai cela, Monsieur LACHAMBRE, c'est extrêmement bon pour la biodiversité, il y a des tas de petites bêtes qui s'y développent. On a peut-être un projet de plantation d'arbres, un verger. C'est un bel espace qui ne demande qu'à revenir à son état naturel. On n'a pas besoin d'un aussi grand espace vert pour la piscine.

Voilà où on en est pour le moment. La piscine, c'est un endroit quand même difficile à traiter parce que, si on écoute certaines personnes, beaucoup de personnes me disent « vous n'avez qu'à fermer la piscine, au moins, vous serez tranquille ! ». Ce n'est pas du tout mon souhait. Néanmoins, certaines choses se sont passées l'an dernier et sont absolument inacceptables et moi, je veux que l'on puisse continuer à faire vivre cet équipement au sein de ce quartier. Donc, on réfléchit et on n'est pas encore arrivé à des conclusions satisfaisantes mais nous garderons notre piscine.

Marie-Rose GALMES voulait prendre la parole.

Madame Marie-Rose GALMES

Je voudrais juste ajouter une petite chose. Les riverains du lotissement qui habitent derrière cet espace sont très contents de cet espace qui les sépare de la piscine et qui leur apporte un peu de tranquillité supplémentaire.

Madame le Maire

Oui, oui, cela avait été aussi fait pour cela parce qu'il y avait beaucoup de passage non désiré par les riverains à travers leur jardin et leur grillage et l'espace tampon a fait que les choses se sont calmées.

Monsieur LACHAMBRE, dites-moi !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est vrai qu'il y a une partie qui isole les riverains mais il y a une partie, qui est en bas, qui n'isole pas des riverains. L'objectif n'était pas nécessairement celui-là.

Ce que vous avez dit sur la piscine, sur la pataugeoire, je suis 100 % d'accord. C'est vrai que la pataugeoire, j'y vais de temps en temps, pas pour patauger mais... Il y a plein de gamins qui viennent et qui y trouvent du plaisir. Et, je pense que vous avez raison de dire que cette piscine doit continuer à vivre mais si on veut qu'elle vive bien, il faut que l'on puisse en parler, il faut que l'on puisse avoir de la communication, il faut que l'on donne des objectifs etc. C'est pour cela que ce que vous avez dit par rapport à la pataugeoire, que j'approuve tout à fait au niveau de votre analyse mais, si c'était dans la délibération, je pense que cela permettrait peut-être de mieux communiquer. Alors, ce n'est pas que la délibération qui permet de communiquer mais cela montre que l'on a un objectif derrière. Et, je crois que c'est cela qui, dans certains cas, manque.

On a fermé le plongoir. Evidemment, il y a eu des comportements qui étaient dangereux un certain moment, cela mobilisait beaucoup de personnes pour arriver à le faire fonctionner correctement. Il y a des explications. Ce qu'il y a c'est que, vous voyez, il y a différentes opérations qui se font les unes derrière les autres et les gens ne voient pas nécessairement le fond, le sens des choses... Mon intervention, c'était pour cela.

Madame le Maire

Je suis d'accord et pas d'accord avec vous ! Nous avons beaucoup communiqué sur la piscine au cours des trois dernières années parce que notre volonté c'est de continuer à ouvrir cette piscine et que des familles viennent y passer de bons moments, de bons moments du matin jusqu'au soir, en pique-niquant avec leurs enfants, leurs petits-enfants etc, sauf que, quand vous avez des comportements comme ceux d'une trentaine de personnes l'an dernier qui ont tout jeté dans la piscine, qui ont même mis tout le monde en danger, la communication va être beaucoup plus forte à ce moment-là que sur des travaux de rénovation ou réhabilitation. On fait beaucoup d'animations aussi et ce qui va prendre le pas, c'est plus ce qui est négatif que ce qui est positif. Tous les ans, nous communiquons là-dessus. Le service communication de la Ville fait énormément de choses et le service des sports aussi mais, vous savez bien, quand une personne est contente, elle arrive à communiquer son contentement à une autre personne et quand une personne est mécontente, elle le communique à dix. Et puis, aujourd'hui, vous avez les réseaux sociaux qui vous démontent un truc en deux temps trois mouvements ! On communique beaucoup, on en parle aux familles, on met cela sur notre réseau social mais qu'est-ce que vous voulez, quand il se passe des choses, d'où l'importance de la sécurité, comme ce qui s'est passé l'an dernier et bien, vous réduisez à néant le travail de trois ans. Je suis assez fâchée d'ailleurs sur ce qui s'est passé l'an dernier ! Bon, n'y revenons pas ! Mais, je suis quand même à moitié, aux $\frac{3}{4}$ d'accord avec vous.

On vote. Vous êtes tous d'accord si je comprends bien ? Oui.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente-

Madame le Maire

Question suivante « Subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique – Modalités d'attribution ».

14. SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – MODALITES D'ATTRIBUTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous souhaitons nous investir dans les pistes cyclables et dans le développement du vélo et, comme d'autres collectivités, et pour concrétiser notre programme des élections de l'an dernier, nous avons proposé une subvention pour l'achat de véhicules électriques, là, nous proposons donc de voter une enveloppe de 3 000 € avec une aide financière de la Ville à raison de 150 € par personne et, ce, à partir du 1^{er} avril -ce n'est pas un poisson !- pour l'achat de vélos électriques.

Pour être éligible à l'aide, il faut avoir sa résidence principale à Montbéliard, que le vélo ne comporte pas de batterie au plomb, qu'il soit un vélo neuf acheté auprès d'un professionnel. La subvention ne pourra être attribuée que dans la limite d'une aide par personne renouvelable tous les cinq ans minimums.

On signera, bien sûr, une convention entre la Ville et l'acheteur.

Cette subvention pourra être abondée par une aide de l'Etat à hauteur maximum de l'aide de la collectivité.

Si ce dispositif rencontre du succès, nous pourrions abonder l'enveloppe un peu plus que 3 000 € dans l'avenir.

Des oppositions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On ne va pas s'opposer et ça ne sera pas Monsieur LACHAMBRE qui va répondre ! Vous vous attendiez, peut-être que Monsieur LACHAMBRE parle du vélo !

Madame le Maire

Ben oui !

Monsieur Eric LANÇON

Il va peut-être le faire ! Tout à l'heure, je ne voulais pas intervenir, vous avez dit à Monsieur LACHAMBRE « quand vous étiez là... », vous savez, les permissions de contre-sens pour les vélos uniquement sur certaines rues de la Ville de Montbéliard que nous avons mis en place, cela ne coûtait pas beaucoup. Je parle sous contrôle de l'expert en conduite, c'est moins accidentogène parce que l'on fait beaucoup plus attention en fait. Nous avons également fermé quelques accès aux voitures au centre-ville et c'était aussi pour sécuriser les modes doux de déplacement dont le vélo évidemment.

Il est vrai, je vais aussi nuancer les propos, on n'avait pas fait de grandes pistes cyclables même si on en a fait une pour aller à Sainte-Suzanne avec l'Agglomération etc.

Donc, je pense qu'il y a, le temps que l'on attende que ces voies se mettent en place, peut-être des adaptations plus simples, moins coûteuses à mettre en place. Ça fait une aide importante avec PMA, ça va faire une aide forte puisqu'elles peuvent être cumulées si j'ai bien compris, ce qui va faire qu'il y devrait y avoir plus de vélos qui vont fleurir.

Madame le Maire

Nous allons donc tous voter pour cette aide financière. Il n'y a pas d'opposition ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente-*

Madame le Maire

La question n°15 est annulée si j'ai bien compris. Non, elle n'est pas annulée ? Ah non pardon ! Pourquoi je disais cela, parce que vous savez qu'il y a eu un incendie à Strasbourg et j'avais cru que l'on ne pouvait plus passer nos ventes sur Webenchères mais, en fait, c'est uniquement la date qui est décalée. Eddie nous t'écoutez.

15. MISE EN VENTE DE BIENS REFORMES SUR LA PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHERES EN LIGNE « WEBENCHERES »

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci.

Depuis 2015, on utilise la solution Webenchères pour pouvoir vendre nos biens qui sont déclassés, dont on n'a plus l'utilité.

Le Maire, sur décision du Maire, serait autorisée à vendre ce matériel dont la valeur ne dépasserait pas les 4 600 €. Dans la mesure où la valeur finale des enchères risque de dépasser ce montant, on propose que le Conseil Municipal approuve la vente aux enchères des biens figurant dans la liste que vous avez.

Effectivement, la date de la prochaine session ne figurera pas dans la délibération puisque la société Webenchères est hébergée chez OVH à Strasbourg. Vous savez, c'est le centre de données qui a pris feu et on ne sait pas encore la date de la prochaine session.

Par ailleurs, il sera proposé au Conseil Municipal de remettre en vente les biens invendus à l'issue de cette session intermédiaire soit par le biais d'une vente en achat immédiat (au même prix de départ), soit par le biais d'une nouvelle vente avec une remise sur les prix de mise aux enchères.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à aliéner les biens mobiliers ci-dessus énumérés et à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire

Des abstentions ?

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, vous vous absteniez ? Vous posez une question ? Je vous écoute.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

D'abord, je suis content que ça ne soit pas annulé parce que ça va permettre de candidater sur un lot de dix classeurs et un lot de quatre tabourets. J'en aurai pour 25 € ! Ceci mis à part, c'est une plaisanterie mais ce n'est pas vraiment une plaisanterie parce que je pense que c'est quelque chose que l'on pourrait faire plus souvent. On jette beaucoup et on rachète du neuf. Il y a de plus en plus de gens, il suffit de voir les « dingues fringues », les habits d'occasion que l'on peut trouver un peu partout et qui montre bien qu'il y a une prise de conscience, petit à petit, du fait que des choses ne sont plus utiles mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne sont plus utilisables.

Madame le Maire

C'est pour cela qu'on le fait !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, j'ai bien compris. J'interviens pour dire mon accord avec ce genre de choses et pour dire que je crois que ça doit vraiment devenir quelque chose de systématique. Ce n'est peut-être pas rentable financièrement parce que quand on aura regardé la quantité de papier qu'il faut pour dire que l'on va gagner 5 € en vendant un lot de dix classeurs mais, par contre, je pense que la planète aura gagné un tout, tout petit peu mais elle aura un peu gagné quand même.

Madame le Maire

On est d'accord. Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Concernant les catalogues des musées, je ne sais pas si on va réussir à les vendre. Cet été, j'étais en vacances à Aurillac où il y a un musée de la photographie, une fondation, et ils donnaient les catalogues qui étaient trop anciens et trop démodés à l'entrée. Ça serait peut-être intéressant plutôt que de les vendre.

Madame le Maire

Si on ne peut pas les vendre, on les donnera.

Monsieur Alain PONCET

Je ne sais pas, il y a peut-être une règle qui interdit de les donner ?

Madame le Maire

Non.

Monsieur Alain PONCET

C'est assez intéressant, lorsque l'on visite un musée d'avoir quelque chose comme cela qui peut être gratuit.

Madame le Maire

On verra ce que l'on peut faire. De toutes façons, si on ne peut pas les vendre, on les donnera.

Monsieur Alain PONCET

Je pense que, pour la vente, ça n'intéresse même pas un brocanteur parce que c'est trop cher. C'est 0,50 € ou 0,30 €, ce n'est pas 2 € !

Madame le Maire

D'accord. Donc, pas d'abstention ? Non. Pas d'opposition ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente-

Madame le Maire

Question suivante « Conseils Municipaux et Commissions Municipales – Dématérialisation de la transmission des convocations et des rapports – Mise à disposition de moyens informatiques aux élus ». Eddie STAMPONE.

16. CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMISSIONS MUNICIPALES – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES CONVOCATIONS ET DES RAPPORTS – MISE A DISPOSITION DE MOYENS INFORMATIQUES AUX ELUS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales a inversé les choses. Depuis le 27 décembre 2019, la Loi « engagement et proximité » prévoit que la convocation du Conseil Municipal est transmise de manière dématérialisée ou, si les Conseillers Municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

On doit se mettre en conformité avec la réglementation et proposer, en lieu et place des documents papier, des solutions numériques pour l'ensemble des élus, sauf évidemment pour celles et ceux qui souhaiteraient conserver le format papier.

On aurait pu avoir la possibilité d'envoyer les documents sur les adresses mails personnelles des élus sauf que cela pose des problèmes de sécurité parce qu'en ouvrant des documents à partir d'une boîte mail personnelle sur un ordinateur ou une solution numérique, ça peut évidemment poser de gros problèmes de sécurité. J'en ai parlé, tout à l'heure, lors de la présentation du budget, avec les risques de sécurité que nous connaissons et que nous avons, malheureusement, pu voir dans certains hôpitaux ou alors dans certaines collectivités.

Il est proposé d'équiper les élus d'une solution numérique. Pour le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux délégués, on propose que cela soit un PC portable puisque c'est la solution la plus adaptée pour supporter le parapheur électronique. Pour les autres élus, il s'agirait d'une tablette numérique avec étui et chargeur permettant une connexion WIFI.

Le matériel sera mis à disposition gratuitement des Conseillers Municipaux. Ils disposeront de cet équipement durant toute la durée de leur mandat. Si, à la fin de leur mandat, ils ne se représentaient pas, s'ils n'étaient pas réélus ou s'ils venaient à démissionner, ils rendraient le matériel informatique à la collectivité.

Les élus disposant d'un autre mandat, pour lequel ils disposent déjà d'un matériel informatique, on viendrait se greffer sur ce matériel-là.

Pour se faire, on va également créer une adresse de messagerie (@montbeliard.com) pour l'ensemble des élus de manière à ce que les documents dématérialisés soient envoyés sur cette adresse-là. Au final, on adressera donc les documents dématérialisés sur une adresse @montbeliard.com et sur du matériel qui est du matériel municipal de manière à garantir la sécurité de notre système informatique.

Le coût prévisionnel de l'opération est de l'ordre de 17 000 € TTC.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, rapports et autres éléments constitutifs des dossiers de séance afférents aux réunions du Conseil Municipal et des commissions municipales, pour les élus qui ne l'auront pas expressément refusé,
- d'approuver l'équipement en matériel informatique, selon les modalités et obligations précitées, des élus ayant accepté la dématérialisation et ayant opté pour l'équipement fourni par la commune de Montbéliard,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération,
- de compléter l'article 3 – Convocation, du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n° 2020-15.06-1 du 15 juin 2020, par les présentes dispositions.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je voulais demander aux personnes qui n'ont pas encore répondu au questionnaire, de bien vouloir y répondre. A ce jour, nous avons 27 réponses et nous sommes 35 élus. Donc, ceux qui se sentent concernés, n'oubliez pas de répondre.

Question suivante « Dispositions relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail – Mise en conformité avec la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ». Eddie STAMPONE.

17. DISPOSITIONS RELATIVES A LA DUREE ET A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL – MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Depuis 2001, la Ville de Montbéliard a défini l'organisation du temps de travail au sein de son organisation.

Avec la loi dite loi de transformation de la Fonction Publique, il est mis fin aux régimes de travail mis en place antérieurement à la loi du 3 janvier 2001 maintenus à titre dérogatoire. Les collectivités disposent ainsi d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée délibérante pour définir les nouvelles règles relatives au temps de travail applicables à leurs agents et conformes aux dispositions de l'article 7-1 de la loi 84-53 modifiée prévoyant la durée légale annuelle de temps de travail de 1607 heures.

A ce jour, à la Ville de Montbéliard, la durée annuelle de travail pour un agent à temps complet est de 1600 heures. La collectivité se doit donc de faire passer cette durée à 1607 heures avec une application effective au 1^{er} janvier 2022.

Actuellement, pour un agent à temps complet, un agent dispose de 4 jours du Maire, de 27 jours de congés payés pour un travail à 36 heures par semaine. Il travaille en tout, pour toute l'année, 1600 heures au lieu de 1607 heures.

Les agents de la Ville de Montbéliard doivent donc travailler un jour supplémentaire.

Les jours du Maire n'ont plus de base légale et doivent donc être supprimés en tant que tels puisque la loi de 2019 supprime les régimes dérogatoires. Il en va de même avec les congés qui doivent être ramenés à 25 jours au lieu de 27 actuellement.

Il est proposé, pour la Ville de Montbéliard, dans un premier temps, d'approuver la base de travail de 36 heures hebdomadaires avec aménagement du temps de travail et non pas 35 heures. C'est ce qui se fait actuellement. Ces 36 heures seront réalisées sur cinq jours, du lundi au vendredi, à une raison moyenne de 7h12 par jour. Je m'étais promis, en Commission Paritaire, de dire que des agents travaillent également le samedi, le week-end et donc, il ne faut pas les oublier, on a aussi des agents qui travaillent au-delà du lundi au vendredi.

Ce cycle de référence de 36 heures hebdomadaires générera pour tous les agents à temps complet :

- 3 ATT dits « fixes » qui seront systématiquement :
 - Le vendredi suivant l'Ascension au mois de mai
 - Le 24 décembre ou le vendredi précédent le 24 décembre si ce dernier tombe un week-end.
 - Le 31 décembre ou le vendredi précédent le 31 décembre si ce dernier tombe un week-end.
- 2 ATT dits « mobiles » qui pourront être posés à tout moment par l'agent en fonction de l'organisation du service et avec accord de son encadrant.

Pour les agents à temps partiel et à temps non complet, les ATT mobiles seront proratisés en fonction de leur quotité de temps de travail. Les agents des services qui devront travailler les jours d'ATT fixes définis ci-dessus, verront ces ATT requalifiés en ATT mobiles.

Ça c'était le premier point qui concerne la base pour un travail à 36 heures mais, évidemment, le principe de l'aménagement du temps de travail c'est d'aménager le temps de travail et donc, nous avons défini, outre les 36 heures, trois autres cycles :

- Un cycle à 37h00 qui donnera droit à 6 jours supplémentaires d'ATT
- Un cycle à 37h55 qui donnera droit à 11 jours supplémentaires d'ATT
- Un cycle de 39h00 qui donnera droit à 17 jours supplémentaires d'ATT

Concernant les congés, ils sont portés à 25 jours par an. Nous appliquons également la réglementation de la Fonction Publique Territoriale pour l'acquisition de jours de congés de fractionnement pour les congés pris entre le 1^{er} novembre et le 30 avril qui donnera :

- Droit à 1 jour de fractionnement si 5 à 7 jours de congés annuels ont été pris dans la période de référence
- Droit à 2 jours de fractionnement si 8 jours ou plus de congés annuels ont été pris dans la période de référence.

Nous nous calons sur la Fonction Publique d'Etat pour ce qui concerne les Autorisations Spéciales d'Absence en l'absence de décret d'application pour la Fonction Publique Territoriale. Ce sont principalement des autorisations d'absence pour événements familiaux (naissance, mariage, décès...).

Cette question a été soumise à l'avis de la commission compétente. Elle a également été soumise au Comité Technique Paritaire le 11 mars 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour une application effective au 1^{er} janvier 2022 :

- d'adopter les présentes dispositions,

- de supprimer les jours dits « jours du Maire » qui sont devenus illégaux,
- de se mettre en conformité avec la réglementation de la Fonction Publique Territoriale sur les congés annuels et les jours de fractionnement,
- d'adopter les différents cycles de travail avec les ATT susmentionnés,
- de maintenir les dispositions de la délibération n°2001-188 du 14 décembre 2001 et de son guide de l'aménagement et de la gestion du temps de travail qui ne seraient pas modifiées par la présente délibération.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Toujours Eddie STAMPONE pour la question n°18 « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Nouveaux cadres d'emplois admis au RIFSEEP et instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ».

- Départ de Mme Hélène HENRIET, pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER -

18. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS ADMIS AU RIFSEEP ET INSTAURATION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Dans cette délibération, on vous propose quatre points.

Le premier point, c'est l'intégration de nouveaux cadres d'emplois territoriaux dans le RIFSEEP, pour la filière technique, que sont les ingénieurs territoriaux et les techniciens territoriaux.

Il y a aussi la revalorisation des plafonds pour les Conseillers et Assistants socio-éducatifs territoriaux.

A l'issue de cette opération, l'ensemble des agents de la collectivité seront donc soumis au RIFSEEP, à l'exception de la Police Municipale, j'en parlerai tout à l'heure.

Le deuxième point concerne la création du Complément Indemnitaire Annuel. Après une décision du Conseil Constitutionnel, nous avons obligation de créer un Complément Indemnitaire Annuel. Nous ne l'avons pas créé jusqu'à présent. Le décret de 2014 et la décision du Conseil Constitutionnel de 2018 nous demande de le faire. Elle demande de le créer mais, bizarrement, elle ne demande pas forcément de le verser mais nous verserons ce Complément Indemnitaire Annuel. Nous le verserons pour tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir par la valorisation de l'assiduité des agents selon les modalités que vous avez dans votre projet de délibération, c'est-à-dire :

- 150 € si 0 à 2 jours d'absence
- 100 € si 3 à 5 jours d'absence
- 0 € si > à 5 jours d'absence

Le montant du CIA sera également proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent et il sera versé annuellement en novembre.

Le troisième point est le maintien du régime indemnitaire spécifique dans la filière Police Municipale. Les agents relevant de la filière Police Municipale conserveront un régime indemnitaire qui leur est propre et qui est proposé en annexe 2 de la présente délibération.

Le quatrième point concerne les primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP. Vous avez, également, en annexe, l'ensemble de primes qui sont cumulables avec le RIFSEEP.

Après avis du Comité Technique Paritaire du 11 mars 2021 et de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal, à compter de l'année 2021, c'est-à-dire qu'il y a une rétroactivité :

- de compléter et modifier les délibérations n°2016-07.11-9 du 7 novembre 2016 et n°2018-17.12-18 du 17 décembre 2018 par l'ensemble des dispositions sus définies,
- d'appliquer l'IFSE pour les nouveaux cadres d'emplois soumis au RIFSEEP,
- de revaloriser automatiquement les montants plafonds de l'IFSE dans les limites fixées par les textes de référence, les montants annuels restant fixés par l'autorité territoriale,
- de créer le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), et d'abroger les délibérations n° 2015-09-11-5 du 9 novembre 2015 et n°2018-15.10-25 du 15 octobre 2018 de la modulation individuelle,
- de maintenir les dispositions relatives au régime indemnitaire et indemnités adoptées par les précédentes délibérations (n°2016-07.11-9 du 7 novembre 2016 et n°2018-17.12-18 du 17 décembre 2018) qui ne sont pas modifiées,
- d'appliquer une modulation individuelle de régime indemnitaire à la filière Police Municipale selon les mêmes modalités de calcul et de versement que le CIA des agents relevant du RIFSEEP,
- d'autoriser le Maire à liquider les primes et indemnités selon les limites et principes ainsi fixés et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget de chaque année.

Madame le Maire

Des questions ? Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je vais continuer le propos que j'avais tenu tout à l'heure par rapport à l'égalité hommes / femmes. On est évidemment pour les indemnités, le point n°3, mais un congé de maternité, de paternité ou d'adoption ne sont pas pris en compte, cela veut dire que ce sont des absences. Point ! On avait déjà voté, je pense, contre, il y a quelques années lorsque nous avons eu la première version de ces régimes indemnitaires. Ça va vraiment à l'encontre d'une égalité que l'on veut. Je pense que vous pouvez prendre en compte le congé de maternité et de paternité. On veut revendiquer les mêmes droits mais, là, je pense que c'est une différence qui est criante et qui est difficilement soutenable. Donc, on votera contre, à moins que vous ayez une modification à apporter.

Madame le Maire

Non, en fait, ce n'est pas une pénalisation de ceux qui sont absents, c'est une gratification de ceux qui sont présents pour le travail supplémentaire qu'ils doivent faire parce qu'il faut bien être solidaire et que le travail se fasse donc ce n'est pas une pénalisation. Tout le monde a le même salaire. C'est une gratification de ceux qui sont présents.

Monsieur Eric LANÇON

Oui mais si on fait très bien son travail et que l'on est en congé maternité, on ne peut pas l'avoir ! C'est bien cela ?

Madame le Maire

Oui. C'est comme cela !

Monsieur Eric LANÇON

Avouez que c'est une injustice !

Madame le Maire

La personne n'est pas présente et le travail retombe...

Monsieur Eric LANÇON

On maintient que c'est injuste.

Madame le Maire

Et bien, c'est comme cela ! Vous le voyez injuste mais, nous, on pense que ce n'est pas injuste.

Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

C'est vrai que le critère, soit on ne comprend pas, soit il est quand même curieux, parce que le RIFSEEP, normalement, ce n'est pas sur des critères comme cela, ça se définit en entretien individuel d'évaluation.

Madame le Maire

Ben non, ça se définit par un cadre général de la collectivité que nous sommes en train de définir et que nous votons ce soir.

Monsieur Alain PONCET

Donc, là, on le donne à tout le monde sauf à celui qui est absent !

Madame le Maire

C'est une gratification pour la personne qui est présente. La personne qui a été absente parce qu'elle a été malade, ce n'est pas de sa faute, on est d'accord là-dessus mais elle a son salaire normal, son régime indemnitaire normal.

Monsieur Alain PONCET

Ce n'est pas les objectifs et attendus du RIFSEEP normalement !

Madame le Maire

Ecoutez, si ! L'analyse juridique des services de la Ville établit cela depuis des années.

Donc, nous allons voter. Des oppositions ? Cinq oppositions. Des abstentions ? Non. C'est adopté à la majorité.

Pour	:	28
Contre	:	5
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Toujours Eddie STAMPONE pour la question n° 19 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

19. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est une question classique, c'est l'actualisation du tableau des emplois suite à des départs (mutation, retraite...) ou des recrutements, il convient d'actualiser le tableau des emplois.

Vous avez le tableau sous les yeux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question pour Eddie STAMPONE « Responsabilité Civile – Indemnisation sinistre SAS MESOPOTAMIE – Monsieur Abdullah TUNGUT ».

20. RESPONSABILITE CIVILE – INDEMNISATION SINISTRE SAS MESOPOTAMIE – MONSIEUR ABDULLAH TUNGUT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

En décembre 2019, lors du Marché de Noël, M. TUNGUT a vu son véhicule endommagé par des barrières de sécurité du Marché de Noël. Elles étaient tombées sur son véhicule et cela a donc occasionné des dommages.

Le devis présenté pour la réparation du véhicule s'élève à 2 485,52 €. Notre franchise de « Responsabilité Civile » de la Ville de Montbéliard s'élève à 1 000 €, il a donc été proposé une transaction pour l'indemnisation pour M. TUNGUT pour la somme de 2 485,52 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission compétente, de procéder à l'indemnisation du sinistre et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel afférant.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Merci Eddie pour ces nombreuses questions.

C'est à Alexandre GAUTHIER pour la question n°21 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire) et le CCAS – Marché Public – Groupement de commande ».

21. FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE (RESTAURATION SCOLAIRE) ET LE CCAS – MARCHÉ PUBLIC – GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Le point n°21 concerne la livraison de repas pour la Ville et le CCAS puisque nous devons passer un nouvel appel d'offres.

Depuis 2016, nous avons ce marché de repas avec la cuisine d'Uzel donc l'ADAPEI. Ce sont des repas qui concernent principalement, pour la Ville de Montbéliard, la restauration scolaire et, pour le CCAS, les différentes structures qui y sont affiliées.

De puis 2016, nous avons principalement favoriser les entreprises d'insertion et de travail adapté pour les personnes en situation de handicap. Ce contrat devait arriver à terme fin 2020 mais comme la période COVID a fait que l'on ne pouvait relancer un appel d'offres dans les conditions optimales, on a pu le reconduire pour une durée de huit mois donc il arrivera à échéance fin août 2021. Entre temps, nous avons travaillé sur un certain nombre d'exigences que vous connaissez tous, notamment l'ouverture sur des repas végétariens au nombre de deux par semaine mais aussi la montée en gamme, la qualité des repas pour avoir un peu plus de bio et de circuits courts dans ces repas à hauteur minimum de 30 % de bio.

Sauf que l'on s'est rendu compte, aujourd'hui, après négociations avec la cuisine d'Uzel qu'ils étaient en grande difficulté pour pouvoir répondre favorablement à cette montée en gamme sur le bio et sur les repas végétariens. On a remarqué aussi que la qualité, malheureusement, avait eu tendance à diminuer au cours des dernières années et lorsque nous avons renégocié un petit peu ce contrat avec eux pour voir ce qu'il était possible de faire pour ces huit mois justement, ils nous ont fait une facturation qui a augmenté de presque 30 %.

Après renégociation, finalement, la tarification est passée à presque 25 %... Pour vous donner un ordre d'idée, on était sur un repas à 3,37 € et on passe, aujourd'hui, à 4,41 €. Ce qui fait une augmentation qu'ils n'ont pas pu, aujourd'hui, nous justifier sinon les repas végétariens. On leur a donc demandé de revoir leur position et puis, de fait, on devra, de toutes façons, créer un nouveau groupement de commande et passer un nouveau marché.

Nous avons donc décidé d'ouvrir cet appel d'offres à l'ensemble des entreprises qui peuvent proposer un service de restauration et de créer cette demande avec le groupement de commande en lien avec le CCAS et, ensuite, de désigner une personne de la municipalité comme membre de la CAO.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions qui concernent la procédure et la caractéristique du marché que vous avez lu dans la délibération,
- d'approuver la constitution du groupement de commande entre la Ville et le CCAS tel que défini précédemment et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante,
- de désigner Monsieur Louis CUENIN, Président délégué de la CAO de la Ville, comme membre de la CAO du groupement chargée d'attribuer le marché.

Madame le Maire

Comme il s'agit du vote d'une personne, je vais vous demander l'autorisation de voter à main levée pour nommer Louis CUENIN à cette présidence de commission. Y-a-t-il des oppositions pour le vote à main levée ? Il n'y en a pas donc on votera à main levée.

Monsieur LACHAMBRE, on vous écoute.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis déjà intervenu dans ce sens-là lors de la commission. C'est dommage de voir que, finalement, on a de la peine à travailler avec les services de l'ADAPEI, avec la cuisine d'Uzel. Ce que je souhaite c'est que, vraiment, il puisse y avoir un travail, il a déjà été fait certainement, je ne mets pas du tout en cause ni les élus ni les services, pour qu'une structure d'insertion, une structure où il y a des travailleurs handicapés qui interviennent puisse vraiment continuer à rendre ce service. En fait, c'est permettre à des gens qui sont, souvent, mis en dehors de la société, de pouvoir retrouver une place. Moi, je souhaiterais que, au-delà de tous les efforts qui ont été faits, pour peut-être améliorer la qualité des repas, pour améliorer la diversité, pour mieux répondre aux demandes etc, que l'on puisse arriver, malgré tout, à travailler avec eux d'autant plus que l'ADAPEI se retrouve, maintenant, avec une implantation à Montbéliard plus importante donc, en fait, je trouve que ça serait un peu un gage, disons, réciproque de travailler ensemble.

Madame le Maire

Vous avez raison Monsieur LACHAMBRE. C'est moi qui ai souhaité, en 2016, que nous travaillions avec eux parce que c'est une entreprise locale qui emploie des personnes handicapées. C'était bien. On a pu faire cela en 2016. Aujourd'hui, ce n'est pas possible parce qu'ils ont considérablement augmenté leurs prix d'une manière qui ne nous semble pas justifiée. Malgré les discussions, les négociations, on n'arrive pas à un terrain d'entente financier. A un moment, il y a des limites dans ce que la collectivité et nous, élus, pouvons accepter.

Je crois que nous sommes arrivés au bout des discussions et des négociations donc on va relancer ce marché pour la Ville et le CCAS. Si d'aventure, ils veulent y répondre à des prix corrects... mais, on ne peut pas accepter des conditions qui desserviraient la Ville, la collectivité et surtout les Montbéliardais.

Nous allons voter cette délibération et donc désigner Louis CUENIN comme Président de la CAO. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Lumières de Noël 2021 – Patinoire temporaire – Gestion – Délégation de Service Public ». Christine SCHMITT.

22. LUMIERES DE NOËL 2021 – PATINOIRE TEMPORAIRE – GESTION – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci.

Là, on va parler des Lumières de Noël et notamment de la gestion de la patinoire qui est installée Place Denfert pendant la durée des Lumières de Noël soit, cette année, du 27 novembre 2021 au 1^{er} janvier 2022.

Cette gestion de la patinoire, qui est indépendante de la location des équipements, est assurée par le biais d'une Délégation de Service Public comme les autres années.

Il y a une commission qui se réunit, qui est chargée d'ouvrir les enveloppes et de vérifier toutes les étapes par rapport au cahier des charges.

Vous avez la composition de la commission dans la délibération et donc, il est proposé d'acter cette DSP.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Marché de surveillance physique du Marché de Noël – Appel d'Offres Ouvert ». Philippe DUVERNOY.

23. MARCHÉ DE SURVEILLANCE PHYSIQUE DU MARCHÉ DE NOËL – APPEL D'OFFRES OUVERT

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Il s'agit du marché de surveillance du Marché de Noël dont on vient de parler.

Comme on l'a fait pour les lots 1 et 2, la surveillance physique des bâtiments et la surveillance physique de la piscine, il convient de lancer un appel d'offres pour un montant minimum de 80 000 € HT et un montant maximum de 290 000 € HT.

La qualité des prestations vous est décrite dans la délibération que vous n'aurez pas manqué de lire.

Donc, il convient d'autoriser Madame le Maire à lancer l'appel d'offres aux conditions ci-dessus énoncées.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°24 « Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2020 ». Philippe DUVERNOY.

24. RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) – RAPPORT ANNUEL 2020

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

C'est le parcours obligatoire du combattant quand on conteste un FPS (Forfait Post Stationnement). On vous doit un rapport, que vous avez sous les yeux. Vous avez le nombre de FPS qui ont été émis pendant le courant de l'année 2020, le motif de ces FPS et les raisons pour lesquelles ils auraient été rejetés ou acceptés.

Madame le Maire

Il n'y a pas de vote sur cette question. Il s'agit simplement de prendre acte de ce rapport.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n°25 « Convention de partenariat culturel entre les villes de Belfort et Montbéliard – Années 2021 à 2024 ». Philippe TISSOT.

25. CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LES VILLES DE BELFORT ET MONTBELIARD – ANNEES 2021 A 2024

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Une convention de partenariat culturel existe entre les villes de Belfort et Montbéliard depuis l'année 2000.

Je rappelle que cette convention porte sur quatre axes principaux, à savoir :

- la communication culturelle
- l'enseignement des arts plastiques
- la culture scientifique et technique
- un certain nombre d'évènements

Eu égard à la permanence des actions qui figurent dans cette convention, il est, aujourd'hui, proposé de la renouveler et, finalement, de la conclure pour une durée de quatre ans pour éviter de la repasser, chaque année, à la même époque, devant le Conseil Municipal.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée de quatre ans.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Médiathèque – Service numérique Média-Doo – Convention avec le Département du Doubs ». Philippe TISSOT.

26. MEDIATHEQUE – SERVICE NUMERIQUE MEDIA-DOO – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU DOUBS

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La question suivante concerne la Médiathèque et elle porte sur le service numérique Média-Doo et donc la convention qu'il convient de signer avec le Département dans ce cadre.

Je rappelle que, depuis plusieurs années, les ressources documentaires et culturelles proposées au format numérique deviennent partie intégrante de l'offre des bibliothèques.

Dans cet objectif, le Département, soucieux d'accompagner les bibliothèques et médiathèques de son territoire dans le développement de cette offre nouvelle, a créé en 2012 la plate-forme de ressources numériques Média-Doo, qu'il met à disposition des bibliothèques du Doubs.

En 2019, nous avons 559 abonnés qui se sont inscrits sur ce portail Média-Doo et 646 en 2020. Nous constatons un intérêt croissant pour cette plateforme. En sachant que le nombre de bénéficiaires est même supérieur aux chiffres que je viens de vous donner puisque l'on a de nombreux couples et familles qui se connectent par un seul compte.

En 2021, ce service évolue vers davantage de ressources numériques et donc, il convient de signer une nouvelle convention afin de prendre en compte cette évolution.

Les principaux engagements de la convention portent sur :

- l'engagement du Département qui s'engage à mettre à disposition des ressources numériques pour les abonnés de la Médiathèque de Montbéliard.
- l'engagement de la Ville de Montbéliard qui s'engage à verser au Département une cotisation annuelle de 3 386 € et à promouvoir les ressources numériques proposées par le Département du Doubs au sein de sa médiathèque.

La convention est signée pour trois ans et sera reconduite, pour une même durée, par la voie d'un avenant.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle convention.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Philippe TISSOT pour la question suivante « Musées – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Aide au récolement des collections – Action culturelle – Conservation préventive – Numérisation – Année 2021 ».

27. MUSEES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – AIDE AU RECOLEMENT DES COLLECTIONS – ACTION CULTURELLE – CONSERVATION PREVENTIVE – NUMERISATION – ANNEE 2021

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Vous savez que, chaque année, nous déposons auprès des services de la DRAC une demande de subvention. Cette année, cette subvention portera sur :

- le chantier des collections
- l'exposition Jean Messagier qui aurait dû commencer l'année dernière mais, à cause de la crise sanitaire, ne démarrera que cette année
- les restaurations de nos collections ethnologiques, archéologiques, beaux-arts
- diverses actions culturelles

Dans cet esprit, une subvention globale d'un montant de 40 641,96 € est donc adressée à la DRAC, en sachant que, contact pris avec les services, nous avons très bon espoir d'obtenir ces 40 641,96 € sollicités.

Il convient donc d'autoriser le Maire à solliciter cette demande de subvention annuelle.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Philippe TISSOT pour la question suivante « Société d'Emulation de Montbéliard (SEM) / Ville de Montbéliard – Signature d'un avenant n°3 à la convention de 1992 ».

28. SOCIETE D'EMULATION DE MONTBELIARD (SEM) / VILLE DE MONTBELIARD – SIGNATURE D'UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE 1992

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Dernier point me concernant concerne toujours une convention, plus précisément, d'un avenant à une convention avec la Société d'Emulation.

Nous allons vous proposer la signature d'un avenant n°3 à la convention de 1992.

Le cadre conventionnel en vigueur entre la Ville de Montbéliard et la Société d'Emulation de Montbéliard (S.E.M.) prévoit des engagements réciproques, notamment la participation de la Ville à une publication annuelle et l'enrichissement, par la S.E.M., des collections des musées.

Dans ce cadre, la Ville de Montbéliard se propose d'octroyer à la Société d'Emulation de Montbéliard, pour l'année 2021, des subventions d'un montant supérieur à 23 000 €. C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire un avenant à cette première convention de 1992.

Vous avez le détail de l'avenant en annexe des pièces qui vous ont été envoyées.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Mobilier urbain d'information – Concession de service ». Gilles MAILLARD.

29. MOBILIER URBAIN D'INFORMATION – CONCESSION DE SERVICE

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire.

La ville dispose à ce jour de deux types de supports de communication et d'information. Il s'agit de panneaux publicitaires de 8m² et de 2m². Le contrat arrive à terme à la fin de l'année.

La réglementation ayant évolué depuis la dernière mise en place de ce contrat, il convient, aujourd'hui, de mettre en place une commission spécifique composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission serait présidée par Louis CUENIN et serait composée comme suit :

Titulaires :

- Mme Gisèle CUCHET
- M. Gilles MAILLARD
- M. Rémi PLUCHE
- Mme Evelyne PERRIOT
- M. Eric LANCON

Suppléants :

- M. Karim DJILALI
- M. Oliver TRAVERSIER
- Mme Nora ZARLENGA
- M. Frédéric ZUSATZ
- M. Alain PONCET

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de la concession pour la gestion du mobilier urbain d'information (mise à disposition, installation, maintenance et exploitation commerciale) pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure de concession.
- de désigner comme membres de la commission de concession « Mobilier Urbain d'Information » les personnes que je viens d'annoncer.

Madame le Maire

Il convient de voter sur la composition de la commission. Y-a-t-il des oppositions pour voter à main levée ? Non. Donc, nous pouvons voter pour cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Notre Conseil est terminé ce soir. Je vous rappelle la date du prochain Conseil qui est le 31 mai.

Bonne soirée à tous.

DECISION N° 2021-018 DU 19 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 8)

RETROCESSION CONCESSION GRAFF

Madame Geneviève GRAFF a acquis une concession Trentenaire le 2 mai 2016 au cimetière de Montbéliard pour un montant de 68,81 €.

Madame Geneviève GRAFF a émis le souhait de rétrocéder cette concession à la commune de Montbéliard, le 28 janvier 2021.

La demande émane du titulaire originel de la concession.

La concession est libre de tout corps et de tout monument.

La demande de rétrocession intervient durant la première moitié de la durée initiale.

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n° 2016-1225/AG du 19 décembre 2016 portant règlement de police du cimetière de Montbéliard, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter la rétrocession de la concession située Cimetière du Nord C-48 et de rembourser Madame Geneviève GRAFF de la somme de 10,91€ au titre de la durée inutilisée restant à courir sur cette concession en application des dispositions de l'article 24 du règlement du cimetière visé ci-dessus.

DECISION N° 2021-019 DU 7 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Bâtiment Sponeck (permis de construire) : Mise en place de caméras de vidéosurveillance dans le cadre de la sécurité publique et dépose de câbles hors service et de différents dispositifs dans le but d'assainir la façade.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2021-020 DU 8 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE MULTIFONCTIONS GRAND FORMAT COULEUR RICOH MP CW2201SP

La Ville a procédé à l'acquisition d'un traceur multifonctions MP CW2201SP couleur auprès de la société RICOH.

Il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance relatif à ce matériel et seule la société RICOH peut en assurer la maintenance.

Cette société propose un contrat de maintenance comprenant notamment :

- Une assistance téléphonique ou par mail du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 hors jours fériés dans les meilleurs délais,
- Le remplacement des pièces détachées du système d'impression multifonctions numérique couleur grand format et de ses périphériques lorsqu'ils existent,
- Le nettoyage et le réglage de l'appareil lors des visites techniques préventives trimestrielles,
- La fourniture d'un état récapitulatif trimestriel des interventions réalisées ainsi que les différentes visites techniques effectuées,
- Un coût restant fixe sur toute la durée du contrat, à 0.20318 € HT le mètre linéaire couleur et N&B (sans engagement, hors encre).

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance sans publicité ni mise en concurrence préalables (articles R. 2122-3 et R. 2122-8 du Code de la commande publique) avec la société RICOH sise Zone SILIC, 7/9 avenue Robert Schuman 94150 RUNGIS pour une durée de 60 mois à compter de la date d'acquisition du matériel pour un montant maximum annuel de 500 € HT.

DECISION N° 2021-021 DU 12 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – EVOLUTION DES TARIFS 2021

Vu la délibération n° 2020-14.12-23 en date du 18 décembre 2020 relative à la tarification pour l'année 2021 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées et vu la décision n° 2020-085 du 14 octobre 2020, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'ajouter plusieurs produits supplémentaires à la boutique des Musées :

- Porte-clés peluches divers à 3 € l'unité
- Stylos animaux divers à 3 € l'unité

DECISION N° 2021-022 DU 18 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION DE PRESTATION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La collectivité a un intérêt à pouvoir disposer d'un accompagnement au recrutement avec l'outil d'analyse des profils « Thomas International », qui permet en particulier d'analyser le comportement en situation professionnelle de candidats sélectionnés après entretien de recrutement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Doubs propose cette prestation qui correspond aux besoins et aux moyens de la Ville.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer la convention, établie du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, de prestation de conseil en recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs représenté par son Président, Monsieur Christian HIRSCH,
- De recourir à la passation des tests proposés, dans une fourchette de 1 à 30 maximum sur la durée du contrat, soit 122 € TTC par candidat, pour la passation du test THOMAS INTERNATIONAL et l'analyse du profil.

DECISION N° 2021-023 DU 15 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL AVEC NEOLIA – LOCAUX 2 AVENUE DES ALLIES

Le bail commercial en date du 15 novembre 2011 mettant à disposition de Néolia la cellule commerciale au 2 avenue des Alliés, a pris fin le 15 novembre 2020.

Par acte extrajudiciaire, la Ville de Montbéliard a signifié à Néolia un congé avec offre de renouvellement.

Néolia a émis le souhait de continuer à utiliser ce local pour y installer une partie de ses services.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec Néolia un nouveau bail commercial aux conditions suivantes :

- Désignation : locaux d'une surface de 368,41 m² sis 2 avenue des Alliés, comprenant une pièce en rez-de-chaussée avec sanitaires et local technique et une pièce en étage accessible par un escalier intérieur
- Durée : neuf années à compter du 15 novembre 2020

- Destination des lieux : promotion immobilière, gestion locative, conseil en financement, correspondant aux activités des sociétés appartenant au même groupe que Néolia
- Loyer : 53 300,54 € par an, révisable par périodes triennales suivant l'indice des loyers commerciaux et payable par trimestre et d'avance
- Remboursement des taxes foncière et d'enlèvement des ordures ménagères

DECISION N° 2021-024 DU 14 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE DU LOGICIEL WEBMUSEO - PUBLICATION SUR INTERNET DE COLLECTIONS DES MUSEES - SOCIETE A&A PARTNERS

La Ville a fait l'acquisition, auprès de la société A&A Partners, du logiciel Webmuseo, utilisé pour la publication sur Internet des collections des Musées.

Il est nécessaire de stocker et d'accéder aux informations des collections sur un serveur d'hébergement Internet.

Seule la société A&A Partners peut assurer la maintenance du logiciel Webmuseo et du serveur d'hébergement Internet.

Cette société propose des contrats de maintenance et d'hébergement comprenant notamment :

- Une assistance téléphonique d'utilisation fonctionnelle et technique du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- Une maintenance corrective et évolutive.

Ces contrats de maintenance et d'hébergement conviennent aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance et d'hébergement sans mise en concurrence (article R2122-3 du Code de la commande publique) avec la société A&A Partners pour un montant annuel de 596 € HT révisable selon la formule indiquée sur le contrat. Ce contrat est souscrit pour une durée de 4 ans, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans.

DECISION N° 2021-025 DU 18 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE GESTION DE RENDEZ-VOUS DOCTOLIB PAR LES CENTRES DE VACCINATION COVID-19 – PRESTATION DE SERVICE

La Ville de Montbéliard a ouvert, le 8 janvier 2021, un centre de vaccination Covid-19 situé à l'Espace Victor Hugo.

Les centres de vaccination agréés ont accès à un service de gestion de rendez-vous médicaux intitulé Doctolib.

Des conditions générales garantissent la conformité de l'utilisation des données par les centres de vaccination à la réglementation en la matière, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Les conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les modalités d'accès aux données des rendez-vous de vaccination des personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de souscrire au service Doctolib et de signer les conditions générales d'utilisation valable uniquement pendant la gestion de l'épidémie de COVID-19.

DECISION N° 2021-026 DU 25 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Il est nécessaire de procéder à la vente de matériel d'éclairage public détérioré.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI en Salamon 70400 HERICOURT pour un montant de 1030,12 € TTC.

DECISION N° 2021-027 DU 24 FEVRIER 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE PROGICIEL SYRACUSE – SOCIETE ARCHIMED – AVENANT N° 1

Par décision n° 2019-090 du 4 juillet 2019, le marché pour l'évolution de la solution intégrée de gestion des bibliothèques (SIGB) de la Médiathèque a été attribué à la société ARCHIMED.

Par décision n° 2019-205 du 19 décembre 2019, la maintenance de la solution intégrée de gestion des bibliothèques (SIGB) de la Médiathèque a été attribuée à la société ARCHIMED.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements en plus-value pour l'achat, pour tous les abonnés à la Médiathèque, de licences annuelles le Kiosk (presse en ligne) et PNB (Prêts Numériques en Bibliothèque - livres numériques) et de l'abonnement annuel vendangeur (récupération de notices de documents de la Bibliothèque Nationale de France).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au contrat de maintenance de la société ARCHIMED, pour un montant de 1 050,00 € HT en plus-value.

DECISION N° 2021-028 DU 3 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 20)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

La Ville de Montbéliard a des besoins ponctuels de trésorerie.

Considérant les résultats de la consultation lancée le 11 février 2021 auprès de six établissements de crédit, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de retenir la proposition de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de signer le contrat correspondant, aux conditions suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 4 000 000 € ;

Durée : 1 an ;

Frais de dossiers : 1 500 € ;

Commission d'engagement : néant ;

Commission de non utilisation : néant ;

Index et marge : EUF03M (moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois) flooré à zéro + 0.27 %. Les intérêts sont calculés selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours, et payés trimestriellement ;

Tirages et remboursements : par virements bancaires

DECISION N° 2021-029 DU 4 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

DESAMIANTAGE, DECONSTRUCTION ET DEMOLITION DU POLE SPORTIF DE LA CHIFFOGNE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder au désamiantage, déconstruction et démolition du pôle sportif de la Chiffogne, sis 38 Boulevard du 21ème Bataillon des Chasseurs à pied à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 22 février 2021.

Considérant les 13 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SADT GROUPE (68440 SCHLIERBACH), pour un montant de 19 879,00 € HT.

DECISION N° 2021-030 DU 5 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

REPRISE DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARC DU PRES LA ROSE – BERGES DE L'ALLAN - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la reprise du mur de soutènement du parc du Près la Rose à Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 22 février 2021.

Considérant les 2 réponses reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SAS CLIMENT TRAVAUX PUBLICS (25400 AUDINCOURT), pour un montant de 66 837,08 € HT (solution de base + PSE1 + PSE2).

DECISION N° 2021-031 DU 4 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DES KITS BANCAIRES SUR HORODATEURS - 2021 A 2024

La Ville a procédé à l'acquisition d'horodateurs auprès de la société FLOWBIRD.

La Ville a des besoins en matière d'entretien des kits de paiements sur les horodateurs.

Il est nécessaire d'acquérir du matériel techniquement compatible avec le matériel et le logiciel informatique existants.

Seule la Société FLOWBIRD peut assurer la maintenance des kits de paiement pour la fourniture de kits bancaires installés sur horodateurs.

Une consultation a été engagée sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R. 2122-3 du Code de la commande publique) par le biais d'une consultation sur le profil acheteur (AWS), avec une remise des offres fixée au 19 février 2021.

Le montant annuel de la maintenance par appareil s'élèvera à 368,00 € HT, soit un montant annuel pour 44 unités de 16 192 € HT.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance, avec la société FLOWBIRD (100 avenue de Suffren 75015 Paris) pour un montant annuel maximum de 16 162€ HT et pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021, avec tacite reconduction par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que cette durée ne puisse excéder le 31 décembre 2024 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

DECISION N° 2021-032 DU 9 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

PARC URBAIN DU PRES LA ROSE – INSTALLATION D’UN MANEGE - CONVENTION AVEC MONSIEUR CHRISTIAN MEYER

Monsieur MEYER Christian a demandé à installer un manège avec vente de barbe à papa et petite confiserie, et accessoirement quelques boissons sans alcool, sur le site du parc urbain du Près la Rose.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention d’occupation du domaine public autorisant Monsieur MEYER Christian à occuper le domaine public sur une surface approximative de 33 m² dans le parc urbain du Près la Rose, aux conditions suivantes :

- Activité autorisée : manège pour enfants, vente de barbe à papa, petite confiserie, et accessoirement quelques boissons sans alcool,
- Caractère « Intuitu personae » de l’occupation et Incessibilité du droit d’occuper,
- Respect du règlement du parc urbain du Près la Rose,
- Durée : trois années à compter du 1^{er} mars 2021,
- Redevance annuelle fixée à 1 200 euros la première année, 1 300 euros la seconde, 1 400 euros la dernière.

DECISION N° 2021-033 DU 9 MARS 2021 (L 2122.22 alinéa 5)

PARC URBAIN DU PRES LA ROSE – ESPACE GALILEE – CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D’EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT AU PROFIT DE LA SARL HUGON-MEYER

Le contrat lié à l’exploitation du bar-restaurant du Près la Rose a pris fin le 15 octobre 2020.

Un appel à candidatures portant sur la conclusion d’une nouvelle convention d’occupation du domaine public et d’exploitation du bar-restaurant situé dans le Parc Urbain du Près la Rose a été organisé.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec la SARL HUGON-MEYER, une convention d’occupation du domaine public et d’exploitation du bar-restaurant aux conditions suivantes :

- Durée : à compter du 1^{er} avril 2021 et jusqu’au 31 mars 2023 maximum.
- Redevance annuelle :
 - Partie fixe : 14 500 € par an soit 2 071,43 € par mois durant la période d’avril à octobre inclus (période 7 mois)
 - Partie variable : 7 % du chiffre d’affaires mensuel HT des mois de juin à septembre inclus,

Révisable à compter du 1^{er} octobre 2021.

- Dépôt de garantie de 3 600 euros.

- Charges de fonctionnement

En l'absence de compteurs individuels

- L'électricité y compris le chauffage et la climatisation fera l'objet d'une participation forfaitaire mensuelle de 300,00 €,
 - La consommation d'eau fera l'objet d'une refacturation mensuelle après relevé du sous-compteur selon le prix moyen facturé sur l'année en cours,
 - La consommation électrique de la cuisine fera l'objet d'une refacturation mensuelle après relevé du sous-compteur selon le prix moyen facturé sur l'année en cours.
- Le contrat d'entretien de la climatisation souscrit par la Ville de Montbéliard sera facturé semestriellement dans le mois suivant la réception de la facture
 - L'entretien courant (nettoyage des locaux), le téléphone, tous systèmes de vidéo-surveillance seront à la charge de l'occupant

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2021-22.03-2	Archéologie préventive – Projets de conventions relatives aux diagnostics d'archéologie préventive 2021	3
2021-22.03-9	Autorisations de Programme – Ajustement – Budget Primitif 2021	31
- B -		
2021-22.03-4	Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021	8
2021-22.03-5	Budget Primitif – Année 2021 – Budget Principal	9
2021-22.03-6	Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au Budget Primitif 2021	30
2021-22.03-7	Budget Primitif – Année 2021 – Budget annexe du service public des cimetières	30
- C -		
2021-22.03-1	Coopération décentralisée – Convention de coopération décentralisée 2021 – Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération / Commune de Zimtanga	2
2021-22.03-16	Conseils Municipaux et Commissions Municipales – Dématérialisation de la transmission des convocations et des rapports – Mise à disposition de moyens informatiques aux élus	41
2021-22.03-25	Convention de partenariat culturel entre les villes de Belfort et Montbéliard – Années 2021 à 2024	51
- D -		
2021-22.03-13	Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2021 – Réhabilitation de la pataugeoire et du bassin familial de la piscine d'été - Ajustement	35
2021-22.03-17	Dispositions relatives à la durée et à l'aménagement du temps de travail – Mise en conformité avec la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique	42
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	55
- F -		
2021-22.03-21	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire) et le CCAS – Marché Public – Groupement de commande	48
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2021	62

- G -

2021-22.03-12	Garantie d'emprunt à la SCI « Le Nouvel Hexagone » - Construction du centre commercial des Hexagones et du pôle de services	35
----------------------	---	----

- I -

2021-22.03-8	Impôts locaux – Fixation des taux 2021	30
---------------------	--	----

- L -

2021-22.03-22	Lumières de Noël 2021 – Patinoire temporaire – Gestion – Délégation de Service Public	49
----------------------	---	----

- M -

2021-22.03-15	Mise en vente de biens réformés sur la plateforme de vente aux enchères en ligne « Webenchères »	39
2021-22.03-23	Marché de surveillance physique du Marché de Noël – Appel d'Offres Ouvert	50
2021-22.03-26	Médiathèque – Service numérique Média-Doo – Convention avec le Département du Doubs	51
2021-22.03-27	Musées – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Aide au récolement des collections – Action culturelle – Conservation préventive – Numérisation – Année 2021	52
2021-22.03-29	Mobilier urbain d'information – Concession de service	53

- P -

2021-22.03-11	Provisions comptables – Budget Principal – Budget Primitif 2021	34
2021-22.03-19	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	47

- R -

2021-22.03-3	Rapport sur la situation en matière d'égalité hommes / femmes	4
2021-22.03-18	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Nouveaux cadres d'emplois admis au RIFSEEP et instauration du Complément Indemnitare Annuel (CIA)	44
2021-22.03-20	Responsabilité Civile – Indemnisation sinistre SAS MESOPOTAMIE – Monsieur Abdullah TUNGUT	47
2021-22.03-24	Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2020	50

- S -

2021-22.03-10	Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2021	31
2021-22.03-14	Subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique – Modalités d'attribution	38
2021-22.03-28	Société d'Emulation de Montbéliard (SEM) / Ville de Montbéliard – Signature d'un avenant n°3 à la convention de 1992	53